Biblio. Parlement

L'ETENDARD,

Journal Quotidien, paraissant le matin et le soir.

BUREAUX: 97 RUE ST-JACQUES.

ABONNEMENT POUR LA VILLE

UN AN.....$6.00
SIX MOIS.....$3.00

ABONNEMENT POUR LA CAMPAGNE:

UN AN.....$5.00
SIX MOIS.....$2.50

ABONNEMENTS A L'ETRANGER:

Pour l'Angleterre, la France, l'Italie et tous les pays de l'Union Postale, l'abonnement sera de Huit piastres (45 francs).
Pour les Etats-Unis, il est le même que pour le Canada ($5).

EDITION HEBDOMADAIRE.

ABONNEMENT.....$1.00 par année.

Cette édition de huit grandes pages de matière à lire renferme en outre une feuille de 32 pages de feuilleton donnant à la fin de l'année 4 volumes de plus de 400 pages chacun.

Tout Abonnement est payable d'avance.

L'ETENDARD

F. X. A. TRUDEL, Directeur de la Redaction — M. J. A. PRENDERGAST, Administrateur.

TARIF DES ANNONCES

	Par ligne
Premiere insertion	$0 10
Autres insertions, si publiées tous les jours	0 05
do trois fois par semaine	0 07
do deux fois do	0 08
do une fois do	0 08
Un mois, tous les jours	1 00
Deux mois, do	1 50
Trois mois, do	2 00
Six mois, do	3 00
Un an, do	5 00

Les annonces suivantes seront insérées pour le contrat:

Avis de Naissance, Mariage ou Decès
Demandes d'emploi,
Demandes de domestiques ou un place
Annonces pour chambre ou pension,
Annonces pour objets perdus ou trouvés

AVIS

Toutes Notices et Avis Spéciaux en faveur de Manufactures de Corporations privées ou publiques, etc., seront insérés à raison de vingt centins la ligne.

3me ANNEE — MONTREAL, VENDREDI, 6 MARS 1885. — No. 54

STEPHANETTE!

PAR RENÉ BAZIN.

(No. 16)

(*Suite*)

Un soir de février 1818, une vingtaine de jeunes gens des gardes étaient réunis dans une salle du premier étage du café Valois, situé dans les galeries du Palais-Royal, et où les royalistes se donnaient de préférence rendez-vous. La compagnie était joyeuse et charmante. Que de beaux noms et que de jolies têtes: c'étaient d'Anteroche, Vintimille, la Jarente, Cicé, Saint-Luc, Sabran, Hercé, Castries, Argentré, Chaumont, et dix autres, aussi nobles, aussi fiers de leurs vingt ans, de leurs galons, de leurs moustaches, et du sang ardent et pur qui coulait dans leurs veines. Ils étaient assis autour d'un punch qui flambait dans un grand bol argenté. La flamme bleue courait d'un bord à l'autre de la coupe, frissonnante, dégageant un parfum délicieux. Eux regardaient, riaient, s'interpellaient. Les bons mots se croisaient dans l'air; c'était un bruit de voix claires, de chansons fredonnées, de cliquetis d'armes, de talons frappant le plancher.

Jean de Trémière se trouvait dans la salle, parmi eux, mais sa pensée était ailleurs. La joie bruyante des autres avait éveillé en lui une tristesse plus amère que de coutume; il avait d'abord essayé de lutter, mais bientôt, s'abandonnant tout entier à la domination des souvenirs, il s'était retiré à l'écart, dans un angle, et sans rien voir, sans rien entendre, il regardait par la fenêtre les passants et les étoiles.

Le punch fut éteint. Une première fois les verres furent remplis jusqu'au bord. On but au Roi, et les vitres furent secouées des cris de: vive le Roi! que poussèrent les jeunes gardes. Plusieurs autres santés furent portées, les têtes s'échauffèrent. L'un des buveurs s'aperçut que le verre de Jean était encore plein, et que le jeune homme ne faisait nulle attention à tout ce qui se passait autour de lui.

—Messieurs, dit-il, je vous dénonce Trémière, qui ne boit pas.

—C'est vrai, c'est vrai, répondirent plusieurs voix, il a l'air triste à lui seul comme une troupe de corneilles.

—Qu'est-ce que tu as, Trémière?

—Il a monté la garde la moitié de la nuit, dit Cicé.

—Son concierge lui a donné congé, dit Vintimille.

—Non, dit Sabran avec un léger accent méridional, moi je sais ce qu'il a: il est amoureux.

—De qui, de qui? demandèrent tous les camarades.

—D'une duchesse douairière, répartit le malin d'Anteroche, je le connais, c'est un antiquaire.

—Trémière, veux-tu que je nomme ta belle? dit Sabran.

Jean, un peu ému et nerveux, répondit en essayant de rire:

—Si tu peux, Georges.

—Eh bien! mes amis, voici ce qui m'est arrivé. Il y a trois jours je relevais de garde notre ami Trémière, à six heures du soir, aux Tuileries. Au bout d'une demi-heure, je commençais à m'ennuyer furieusement; je cherchai une inspiration en regardant le mur, et j'aperçus une inscription, gravée à la pointe de l'épée. Après l'avoir écrité on l'avait bien grattée; mais j'ai pu la rétablir: comme Champollion, j'ai fait des prodiges d'étude et de patience qui me rendent digne de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et j'ai lu un nom, un nom de femme, un joli nom, gothique, il y avait... je vous le donne en mille mes amis;... il y avait écrit: Stéphanette!

—Ah! ah! crièrent-ils tous.

—Qu'as-tu à répondre, Trémière? dit Cicé, est-ce toi qui es l'amoureux de mademoiselle Phanette?

—Phanette de Romanin, dame de Brulx, présidait une cour d'amour au XIIe siècle, répartit Sabran. N'est-ce pas vrai, vous autres du midi?

Deux ou trois voix répondirent, oui, oui!

A ce mot de Stéphanette, Jean s'était levé; il n'essayait plus de rire. Sa physionomie exprimait un mélange de douleur et de colère.

—Laissons cela, je vous prie, Messieurs, dit-il.

Mais ses camarades ne comprenaient pas la cruauté qu'ils commettaient.

Ils insistèrent. Ces têtes folles se piquèrent au jeu.

Sabran remplit les verres des vingt jeunes gens.

—Mes camarades, dit-il, je porte la dernière santé. Allons, Trémière, lève ton verre avec nous.

Jean leva son verre, espérant qu'il ne serait plus question de lui.

—Je bois, dit l'impitoyable Sabran, à la belle Stéphanette!

Jean, d'un mouvement violent, jeta sur le plancher son verre, qui se brisa en mille pièces.

—Elle est morte! s'écria-t-il.

Et, se frayant un passage parmi ses camarades stupéfaits, il sortit, afin de cacher les larmes de colère et de chagrin qui l'étouffaient.

Cet incident lui fut extrêmement pénible. Sa résolution fut prise à l'instant.

—Je quitterai les gardes du corps, pensait-il; on m'y connait trop à présent; et je prendrai du service dans un régiment actif.

Quelques jours après, en effet, grâce à la protection de plusieurs personnages influents à la cour, dont il s'était attiré l'estime, Jean de Trémière était nommé lieutenant aux grenadiers de la garde, à Paris.

Quand il annonça cette nouvelle à son oncle, il ne lui raconta pas la scène qui avait motivé son changement de corps, et fit valoir seulement auprès du vieillard, que la vérité eût inutilement ému, le désir qu'il avait d'avancer, et de faire campagne si l'occasion s'en offrait.

XIV

Un matin de printemps de cette même année deux femmes, qui revenaient du marché, descendaient en causant la place Sainte-Croix.

—Tu es sûre qu'il est très malade? disait l'une.

—Oui, répondait l'autre. La voisine d'en face l'a vu par la fenêtre qui se tordait comme un possédé.

—C'en est un, ma chère, et un vrai.

—Tenez, avant hier, justement le jour où ça lui a pris, ma cousine, qui passait dans la rue, à la brune, a vu de la flamme rouge sortir de la cheminée.

—Ce n'est pas bon signe. Sa fille le soigne?

—Oui, et toute seule. Personne autre n'ose approcher. Vous comprenez, ma chère, un homme pareil! Ce n'est pas moi qui voudrais le soigner.

—Ni moi non plus, A revoir la Gerbot.

—A revoir.

Les deux femmes se séparèrent, l'une descendit la rue Baudière, l'autre prit la rue Saint-Laud.

Le brocanteur Hudoux était, en effet, très malade. Une fièvre intense l'avait saisi, puis le délire était venu, et ne l'avait plus quitté.

On était au matin du troisième jour. Aucun mieux ne s'était produit. Stéphanette soignait et veillait son père.

Assise près de la cheminée, où brûlait un feu de sarments, à demi engourdie par la fatigue de deux nuits sans sommeil, elle égrenait son chapelet, s'arrêtant parfois pour écouter la respiration haletante du malade couché au fond de la chambre, dans un lit à grands rideaux jaunes. Quelque courageuse qu'elle fût, la jeune fille se sentait envahir peu à peu par une sorte de frayeur à laquelle échappent rarement les personnes les plus braves, lorsqu'elles demeurent seules, pendant de longues heures, au chevet d'un homme en délire.

Le délire du brocanteur était effrayant.

Par moments, des visions étranges passaient dans son esprit, et le secouaient de la torpeur où il était plongé. Il se redressait en sursaut, les menaçait, leur adressait des paroles incohérentes, au milieu desquelles Stéphanette discernait des aveux qui la faisaient frissonner, et qui jetaient une lueur sinistre sur le passé de cet homme.

(*A continuer*)

REPRODUCTIONS.

L'Etat d'Esprit Orléaniste.

(De *L'Univers*)

Lorsque *L'Univers* se permit de dire qu'un jour ou l'autre Monsieur le comte de Paris, s'il voulait devenir Philippe VII, devrait parler, de grandes clameurs retentirent dans la presse qui se déclare et, peut-être, se croit monarchique. Il semblait qu'en émettant cette prévision, qui était aussi un vœu, nous avions commis quelque chose comme un crime de lese-majesté. Le tapage fut grand surtout dans le camp fidèle à "l'esprit orléaniste." Des hommes et des journaux qui avaient eu la prétention d'imposer un programme au comte de Chambord en lui disant: "Sinon, non" n'admettaient pas que l'on pût exprimer le désir de connaître la pensée du comte de Paris. Quand on est vraiment royaliste, nous disaient-ils avec hauteur et véhémence, on suit le roi sans lui demander où il va; puis, se tournant vers le prince, ils lui criaient: "Sire, ne parlez pas!" Un figariste en vue, du nom de Saint-Genest (qu'est-il devenu?) se distingua dans cette campagne. Parmi les journaux de province qui, à son exemple, donnèrent alors de la voix contre nous, le *Mémorial d'Amiens* eut un beau rang.

Tout en pensant toujours que la parole a été donnée aux princes pour s'en servir, nous avons cessé depuis longtemps d'insister sur ce point; mais cette attente philosophique ne fait plus le compte de nos anciens adversaires. A leur tour, ils commencent à trouver que l'incertitude sur les doctrines politiques de Monsieur le comte de Paris se prolonge trop. Sans lui demander nettement (la netteté ne leur va pas) de faire connaître toute sa pensée, ils veulent qu'une déclaration autorisée montre que le prince appartient au parti libéral et que sa monarchie sera, comme celle de Louis-Philippe, la meilleure des républiques. Cette idée, que l'on a vue peindre en divers articles, notamment dans ceux de M. Vacherot, devenu du même coup royaliste et figariste, se trouve formulée, en termes d'autant plus significatifs qu'ils sont mauvais, par le *Mémorial d'Amiens*. Voici cet article:

BILLEVESÉES!

La lecture de certains journaux royalistes est parfois singulièrement agaçante.

Sans parler de *L'Univers*, qui a imaginé dernièrement de fonder une "Ligue" destinée à tracer son devoir à la future monarchie, voici maintenant l'*Echo de la Somme* qui qualifie de "billevesées" les idées libérales de M. Edouard Hervé, ce royaliste éprouvé qui rend chaque jour à la cause monarchique les plus signalés services.

Il est temps de mettre un terme à ces façons d'agir. Il faut le faire avec modération dans la forme, mais il faut le faire nettement. Puisque les anciens légitimistes ralliés le prennent sur ce ton, puisqu'ils s'abusent à ce point sur la portée de l'accueil qui leur a été fait, il devient absolument nécessaire de les ramener à l'humilité de leur situation présente.

Les monarchis es constitutionnels, qui sont la très grande majorité du parti royaliste, ont pu montrer à une autre époque une déférence souvent exagérée pour la petite église dont nous parlons. Cela se conçoit: leur système politique se trouvant en contradiction formelle avec celui de l'auguste représentant de la monarchie française.

La mort du comte de Chambord étant survenue, ils ont conservé, jusqu'à ce jour, cette attitude effacée. Ils en sont, comme on le voit, étrangement récompensés. L'église monarchique autoritaire et absolue cherche à reprendre le haut du pavé. Elle dit aux constitutionnels: "La maison est à nous, c'est à vous d'en sortir." Il est temps de la rappeler à plus de modestie.

Elle parle sans cesse de principes. Elle a le monopole des principes. Il n'y en a que pour elle. Pardon! Les royalistes constitutionnels ont aussi des principes de gouvernement, fort différents des vôtres assurément, mais qui ont du moins l'avantage d'être bien définis et de fonctionner à la satisfaction générale, sauf les modifications inhérentes aux traditions et au génie national, chez presque tous les peuples civilisés, tels que les Anglais, les Belges, les Espagnols, les Portugais et les Italiens, les Hollandais, les Grecs, les Allemands et les Autrichiens, pour ne parler que de nos voisins d'Europe.

Les constitutionnels ont des principes et un programme de gouvernement. Ils ont un drapeau, qui est le drapeau national de la France moderne. Ils ont de plus la légitimité. Nous ne pensons pas que l'*Echo* nous conteste ce point, car nous reconnaissons, comme tout le monde, qu'il a toujours affecté de ne pas souffler mot des prétentions de la maison de Bourbon-Anjou.

Pourquoi donc les constitutionnels baisseraient-ils plus longtemps pavillon devant un groupe compromettant, dont les théories, à défaut de partisans, n'ont même plus en France de représentant officiel?

Trop de longanimité devient de la faiblesse. Nous sommes à la veille d'élections dont les conséquences peuvent être décisives. Il ne faut pas qu'on puisse, soit par calcul, soit de bonne foi et par ignorance de l'histoire, attribuer aux partisans de la monarchie constitutionnelle des vues qui ne sont pas les leurs, des doctrines qu'ils n'ont jamais cessé de combattre.

Les attaques auxquelles ils sont en butte auront du moins cet avantage de les faire sortir de la réserve qu'ils ont observée jusqu'à présent vis-à-vis d'alliés suspects, et plus dangereux qu'utiles en raison de la défaveur qui s'attache à leurs vues. Il est dorénavant indispensable, c'est chose facile et d'ailleurs de stricte honnêteté politique, de bien faire ressortir aux yeux des populations qu'il n'y a rien de commun entre la monarchie constitutionnelle et le drapeau blanc, et que cette parole de Benjamin Constant est toujours vraie: "Entre la monarchie constitutionnelle et la république, si la différence est dans la forme, entre la monarchie constitutionnelle et la monarchie absolue, la différence est dans le fond."

Le *Soleil*, qui est toujours maître de sa parole et dont les écarts apparents sont voulus, parlait dernièrement, sans le bien définir, de "l'état d'esprit orléaniste."

La définition que la feuille parisienne voilait un peu, la feuille picarde, dont la maladresse égale le zèle, la met en pleine lumière. Nous la remercions cordialement de cette sottise. Quant à discuter ses raisons, nous n'y songeons pas; il nous suffit de noter ses aveux.

Les catholiques et les vrais royalistes sont dûment avertis. L'ancien parti orléaniste, fidèle à "l'esprit" qui a chassé Charles X, en est encore aux doctrines de 1830. Il entend être le maître, tout prendre, tout garder, et faire de Monsieur le comte de Paris "le roi légitime de la Révolution." Si l'on veut empêcher le prince de verser dans cette ornière et d'y entraîner la France conservatrice, il faut s'unir sur le terrain de la Ligue contre-révolutionnaire, la Ligue catholique.

Constituons-nous aujourd'hui pour que l'on compte avec nous demain.

EUGÈNE VEUILLOT.

Tarif pour Voitures de Louage

VOITURES A UN SEUL CHEVAL.

D'aucun endroit à un autre, pourvu que la course ne dépasse pas 20 minutes: 1 ou 2 personnes, 25 cts; 3 ou 4 personnes, 50 cts. D'aucun endroit à un autre, pourvu que la course ne dépasse pas une demie-heure: 1 ou 2 personnes, 40 cts; 3 ou 4 personnes, 60 cts. Lorsque la course dépassera le temps limité comme susdit, le prix sera à l'heure.

A L'HEURE—Pour la 1ère heure: 1 ou 2 personnes, 75 cts; 3 ou 4 personnes, $1.00. Pour chaque heure subséquente: 1 ou 2 personnes, 60 cts; 3 ou 4 personnes, 75 cts.

VOITURES A DEUX CHEVAUX.

D'aucun endroit à un autre, pourvu que la course ne dépasse pas 20 minutes: 1 ou 2 personnes, 50 cts; 3 ou 4 personnes, 75 cts. D'aucun endroit à un autre, pourvu que la course ne dépasse pas une demie heure: 1 ou 2 personnes, 65 cts; 3 ou 4 personnes, 75 cts. Lorsque la course dépassera le temps limité comme susdit, le prix sera à l'heure.

A L'HEURE—1 ou 2 personnes, $1.00; 3 ou 4 personnes, $1.25. Les fractions d'heures seront chargées au prix de l'heure. Cependant on ne chargera pas moins qu'un quart d'heure lorsque la course dépassera l'heure. Il sera accordé 50 p. c. en sus du tarif pour les courses depuis Minuit jusqu'à 4 hrs a.m. Le prix à l'heure s'applique à toutes les courses au-delà des limites de la cité, dès que l'engagement est passé dans les limites de la cité.

BAGAGE—Pour toute boîte ou malle portée sur l'une des voitures susdites, 10 cts. Mais il ne sera rien chargé pour les sacs de voyage, valises, boîtes ou paquets que les passagers peuvent porter à la main.

A VENDRE

2,000,000 de pieds de Bois de Siagesse

De toute épaisseur, largeur et qualité, préparé ou brut. Lattes, Bardeaux sciés ou fendus, Colombage, etc., etc., au choix de

HURTEAU & FRERES,

Rue Sanguinet, coin de la rue Dorchester

fév-1a

Huile de Castor (Ricin)

INSIPIDE

Le public apprendra avec plaisir que cette huile si mauvaise à prendre peut être obtenue pure et sans son odeur si désagréable.

Une bouteille, 25 cts; une grande bouteille, $1.00. En vente partout.

Huile de Castor (Ricin) sans gout d'EVANS.

5f 85-jno

Liniment Europeen

M. Chs Harris

31 RUE ST-ANTOINE

POUR LES MALADIES de CHEVAUX

CHAS HARRIS, ECR.,

Montréal, 22 janvier 1885.

Je, soussigné, certifie avoir employé le Liniment Européen de Chs Harris pour les crevasses de mes chevaux, lesquelles ont été guéries en peu de temps. Je l'ai aussi employé pour les enflures et blessures et ne peut faire autrement que de le recommander hautement.

30m84-1a JOSEPH BEAUCHAMP.

IMPORTANT

EPILEPSIE

Spasmes, Eclampsie et Névroses sont radicalement guéris par ma méthode. Les honoraires ne sont dus qu'après succès. Traitement par correspondence.

Prof. Dr ALBERT,

Honoré par la Société scientifique française de la Médaille d'or de 1re classe pour mérites distingués.

6, Place du Trone, — PARIS.

A NOS LECTEURS

Nous recommandons les maisons et annonceurs suivants. Lisez leurs annonces. Quand vous irez y acheter, ou que vous leur écrirez, dites que vous avez vu leur annonce dans *L'Etendard*.

Sommaire des Annonces.

Marchandises Sèches et Nouveautés.

Dupuis Frères, 673 rue Ste Catherine
Dupuis, Dupuis & Cie, 605 Ste Catherine
S Carsley, 1765 rue Notre-Dame
Dupuis, Brien, Coutlée & Cie., ancienne maison Pilon, 647 et 649 rue Ste. Catherine.

Chapellerie et Manchonnerie

Chs Desjardins & Cie, 637 Ste Catherine

Tapis et Prelarts

Jas Baylis & Fils, 1833 rue Notre-Dame

Tapisserie

J B Rolland & Fils, 14 rue St Vincent

Epiceries

Mathieu & Frères, 87 rue St Jacques
J B Richer, 468 rue Lagauchetière

Meubles

Jas Steel, 1906 rue Notre-Dame

Bois de Construction

D Parizeau, Coin Craig et St Denis
Hurteau Frères, 92 rue Sanguinet

Médecines Patentées

L'Oblitérateur de Léon & Cie., effaçant les marques de la petite vérole. G W Shaw, agent, 219 Tremont street, Boston.
Amers Canadiens et Diphthérine par le Dr Lacerte, de Lévis.
Vin de Quinine de Campbell
Sirop pour les enfants, du Dr Coderre
Davis, Lawrence & Co, Montréal
Préparation pour les cheveux, du Dr H R Gray, 144 rue St Laurent
L O Thayer, 1381 rue Notre-Dame.
Chs Harris, Liniment pour chevaux 31 rue St Antoine
Remède contre l'ivrognerie, Specific Golden Co, 185 Race street, Cincinnati, Ohio
Pilules de Noix Longues, Dr McGale
Eau de Floride de Murray & Lanman
Pain Killer de Perry Davis
Lotus of the Nile
Remède contre l'épilepsie, Prop. Dr. Albert, Paris, France.
Evans, Son & Mason, (limited).
Remède du Dr. Sey, en vente chez S. Lachance, pharmacien, 646 et 648 rue Ste Catherine.

Pianos

Lavigne & Lajoie, 1657 rue Notre Dame

Publications

La Revue Canadienne, Montréal
Encyclique Humanum Genus, à *L'Etendard*
Souvenir du Cinquantenaire de la St Jean-Baptiste 1884, à *L'Etendard*

Ferronnerie et Literie

L J A Surveyer, 1588 rue Notre-Dame
Geo. Gale & Fils, Waterville, P. Q.

Fonderies de Cloches.

E Chanteloup, 587 à 593 rue Craig.
Henry McShane, Baltimore, Md. E-U

Avocats

Augé & Lafortune, 46 rue St-Vincent
C E Gratton, 6 rue St Jacques

Notaire

P G Morin, N P, 62 rue St-Jacques

Assurance

Compagnie Royale d'Assurance d'Angleterre, Montréal

Spécialités

Appareil pour la Galvanoplastie; Lumière Electrique Américaine. Fred. Lowey, 96 Fulton street, New-York.
Espérance pour les Sourds, par J H Nicholson, 7 rue Murray, New-York
La Nouvelle Machine à Broder de P. W. Ross.

Loterie Nationale du Curé Labelle, 17 Place d'Armes

Acier, Viande et Vin

SANTE, FORCE, ET ENERGIE.

GRAND TONIQUE, pour le corps, Acier, Viande et Vin d'Evans.
GRAND TONIQUE pour le système nerveux Acier, Viande et Vin d'Evans.
GRAND TONIQUE pour les facultés intellectuelles, Acier, Viande et Vin d'Evans.
GRAND TONIQUE pour la digestion, Acier, Viande et Vin d'Evans.

Une piastre la bouteille.

Le tonique le plus agréable au goût. En vente par tous les pharmaciens.

Méfiez-vous des imitations. Insistez pour celui d'Evans. 5f 85-jno

CASTOR-FLUID!

On devrait ne servir pour les cheveux de cette préparation délicieuse et rafraîchissante. Elle entretient le scalpe en bonne santé, empêche les peaux mortes et excite la pousse. Excellent article de toilette pour la chevelure, indispensable pour les familles. 25 cents la bouteille.

HENRY R. GRAY,
Chimiste-Pharmacien,
144 rue St-Laurent.

10 oct-1a

DEMANDE

— DE —

Propriétés Foncieres

Nous avons une demande extraordinaire pour bonnes propriétés. Nous invitons les personnes qui désirent vendre, de mettre leurs maisons entre nos mains, si elles veulent en disposer promptement. Il est un fait reconnu que nous vendons un plus grand nombre de propriétés que tous les autres agents de Montréal.

La raison en est bien simple. Nous donnons entière satisfaction aux clients et nous annonçons beaucoup dans tous les journaux. Nous sommes les seuls dont les salles d'encan sont exclusivement employées à la vente de propriétés foncières.

Nous nous occupons de tous ce qui a rapport aux immeubles:

VENTE aux enchères.
VENTE de gré à gré.
PRETS sur hypothèques.
EVALUATION de propriétés pour emprunts d'argent.
LOCATION de maisons.
COLLECTION de loyers.

Nos vingt ans d'expérience nous mettent au-dessus de toute agence sous ce rapport. Nous engageons aussi les propriétaires dont les immeubles doivent être

Expropriés par la ville

pour l'élargissement des rues de s'adresser à nous. Notre connaissance parfaite du prix des terrains,

DU COUT DE LA CONSTRUCTION

nous met dans une position exceptionnelle de faire une preuve irréfutable de la valeur de la propriétée exproprice et des dommages encourus.

Notre succès jusqu'à présent est un gage de notre réussite pour l'avenir.

PARENT et FRERES,

Agent d'Immeubles et encanteurs

239 rue Saint-Jacques.

361-26f

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné que Dlle Catherine Poitras et MM. Ludger Plessis Bélair, Joseph Arthur Plessis Bélair, Joseph Sylva Plessis Bélair Télesphore Plessis Bélair, s'adresseront à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir une loi constatant que la dite Catherine Poitras, par acte de donation reçu devant Mtre Jodoin, notaire, le 18 août, 1868, par lequelles dits messieurs Bélair sont grevés de substitution, en faveur de leurs enfants.

THOMAS FORTIN,
Procureur des Requérants.

Montréal, 17 février 1885. 1m-25f

AVIS

Est donné qu'il sera fait application à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour un bill permettant de vendre une propriété située dans la paroisse de Ste. Geneviève, dans le comté de Jacques-Cartier, et portant le No 193 des plan et livre de renvoi faits pour les fins d'enregistrement dans la dite paroisse, la dite propriété substituée en faveur des enfants de Tancrède Rodolphe Barbeau par le Testament de François Barbeau, décédé en mars 1865. Le dit testament a été reçu devant le notaire J. Filiatrault.

CHAGNON & CORRIVEAU,
Avocats du Requérant.

Montréal, 13 Février 1885. 1m

AVIS

EST DONNÉ qu'il sera fait application à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour un bill permettant de vendre une propriété située sur la rue Saint-Jacques, étant partie du numéro officiel 953, du cadastre du quartier Saint-Antoine, dans la cité de Montréal, substituée en faveur des enfants de Adolphe Robert, par l'acte de donation du (14) quatorze avril 1880, par feu Léon Robert à Adolphe Robert, devant le notaire H. P. Pepin.

PAGNUELO, TAILLON & GOUIN,
Avocats du Requérant.

Montréal, 4 février 1885. 10f-1m

AVIS

EST DONNÉ que la Corporation Episcopale Catholique Romaine de Montréal, s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir une loi consolidant les différents statuts qui se rapportent à l'érection civile des paroisses de la cité de Montréal et de la Banlieue, comprenant l'ancienne paroisse de Montréal, et pour obtenir des amendements aux dits statuts. Ces amendements consistant entr'autres dans une définition plus exacte des limites des dites paroisses et afin que les dites paroisses, soit qu'elles soient démembrées de paroisses nationales ou territoriales soient, reconnues pour toutes les fins civiles en donnant avis du décret de l'autorité ecclésiastique dans la *Gazette Officielle de Québec*.

PAGNUELO, TAILLON & GOUIN,
Avocats de la Corp. Ep. C. R. de Montréal

Montréal, 4 février 1885. 10f-1m

Présents pour Noel

Le public actuellement cherche où aller pour acheter les présents de Noël et du Jour de l'An. En conséquence que la meilleure place est au Grand Magasin de Tapis de Jas. Baylis & Fils. Les présents de Noel et du Jour de l'An doivent, à la beauté, unir à l'utilité, à un certain degré. Ainsi ne manquons pas d'acheter nos présents de Noël et du Jour de l'An un nouveau Tapis, un Poêle-écran ou Salon, Chambre à Coucher et Salle à Diner. Ne serait-ce pas une agréable surprise pour celui qui serait l'objet de cette marque d'estime de votre part. Un Prélarts, Tapis d'Escalier, un rideau en dentelle, une Baguette à croisée, un Abat-jour, un Paillasson, une Peau de Mouton teinte ou un Peluché Turc seraient autant de magnifiques présents. Aussi une foule de petits articles tels que Tapis de Pianos et de Tables, Balais à Tapis, Chaise à Bébeau, Chaise de table, Brûles Surtouts, Coussin, Nattes, etc., etc., qui feraient eux aussi de magnifiques présents. Notre stock est des plus complets et à meilleur marché que nulle part. Les acheteurs sont invités à nous faire une visite. Achetez vos Coussins de Crimes Sont chez

Demandez l'escompte de 5 0/0.

JAMES BAYLIS & FILS,
1833 et 1878 rue Notre-Dame.

6oct 84-1a

NOUVEAU FER A REPASSER DU

CAPT. CHAGNON

—BREVETÉ—

Premier Prix à l'Exposition Provinciale de 1884.

Ce fer à repasser si simple en lui-même, mérite certainement une mention toute spéciale, par son économie, sa propreté et sa commodité. Que l'on se figure une brûlante journée d'été, il y a un gros repassage à faire, que faire? Il faut être là près d'un poêle ardent et de la table au poêle, du poêle à la table pendant 12 heures consécutives quelquefois, afin de ne pas être obligé de recommencer. Oui, cela fait suer rien que d'y penser. *Old style* comme dirait les anglais: voyons le *New style*.

Le fer à repasser de Foucher, se met tout simplement sur une lampe, ou un bec de gaz, et dans vingt minutes pour le premier cas et dix pour le second, il est déjà chaud plus qu'il ne faudrait même en maintes cas. Cette lampe est sur la table à repasser. Vous dépensez 3 cents d'huile, ou six cents de gaz par 12 heures vous ne vous brûlez pas littéralement comme dans le cas des anciens fers, vous épargnez pour cinquante centins de boîte, vous n'encombrez rien dans votre maison par une chaleur excessive. Enfin vous faites votre ouvrage en bien moins de temps et vous avez du plaisir à travailler. Conclusion: "Essayez le fer à repasser de Foucher et vous nous en direz des nouvelles."

J. U. FOUCHER, seul Prop.
865 rue Ste CATHERINE, Montréal.
20f 85-jno

14 f 85-6m

LOTERIE NATIONALE

— DE —

COLONISATION

— DE —

M. le Curé A. Labelle

VALEUR DES LOTS

$60,000

Gros Lot: $10,000

COUT DU BILLET

1ère SERIE.....$1.00
2me " 25c

Un tirage dans l'une et l'autre série aura lieu le 15 Avril 1885.

Pour plus amples informations s'adresser au Secrétaire, S. E. LEFEBVRE, No. 17 Place d'Armes, Montréal.

17 juin-jno

D. PARIZEAU.

—MARCHAND DE—

BOIS de SCIAGE

BUREAU PRINCIPAL:

Coin des rues Craig et St. Denis,

(En face du Carré Vic

—CLOS:—

Coin des rues Craig et St. Denis, et 430 rue Lagauchetière, près la rue St-Laurent, Montréal

Assortiment varié. Prix raisonnable. 27 fe

Magasin du MEUBLES et de LITERIE DE LA CITE.

L'endroit où l'on peut se meubler à meilleur marché et avec les meilleurs meubles.

Ameublement de Chambre à Coucher en frêne, à partir de $18.00.

Ameublements de Salons couverts en crin ou autrement, à partir de $40.

JAMES STEEL

Tapissier et Ebéniste

Nos. 1906 & 1908 rue Notre Dame

E. CHANTELOUP,

MANUFACTURIER DE

CLOCHES

Pour Eglises, Collèges et Couvents

— AVEC —

Montures en Fer ou en Bois

Lampes, Suspensions et Fournitures

Pour intérieur des églises,

Eglises et Presbytères

Chauffés à la vapeur ou à l'eau chaude

BUREAU ET MAGASIN

587 et 593 RUE CRAIG

USINE:

2 à 26 rue Coté, Montréal

VINS, LIQUEURS, CIGARES, Etc.

Nous annonçons à nos pratiques et au public que nous avons fixé notre nouvel établissement au

No. 87 Rue St. Jacques

(Près de la Place d'Armes.)

L'on trouvera chez nous un assortiment des plus complets en Vins, Liqueurs, Spiritueux, Cigares, Etc., que nous vendons de recevoir par voie d'importation directe.

Nous avons obtenu les agences de plusieurs des premières maisons d'Europe pour notre commerce de Vins et Liqueurs. Toute commande dont on voudra bien nous favoriser recevra de notre part la plus consciencieuse attention et notre marchandise sera vendue à des prix modérés et uniformes.

MATHIEU FRERES

3me 84

A MM, les Curés et Marguilliers,

Les PENTURES à RESSORT de GEER comblent une lacune existant dans beaucoup d'églises et autres édifices publics, fermant les portes et ne donnant aucun trouble. Référence à messieurs les Curés de Oka, St. Barthelemi, Ste Brigide, de Montréal; St Jean-Baptiste, de l'Enfant Jésus, Vaudreuil, St. Polycarpe, etc., ainsi que 10 paires employées au Palais de Justice.

Aussi les RESSORTS PNEUMATIC d'Elliott ne faisant aucun bruit. Vente en gros et en détail.

CHEZ

L. J. A. SURVEYER

1588 rue Notre-Dame

En face du Palais de Justice.

12 mai 84

P. POULIN & Cie

Marchands en Gros et en Détail

D'Œufs, Volailles et Gibiers

No. 5 Marché Bonsecours,

RUE ST-PAUL.

Ont constamment en main des Volailles de choix à des prix modérés, et toutes sortes de Gibiers dans le temps permis.

Une réduction sera faite pour les Restaurateurs et les Hôteliers.

Effets livrés à domicile sans charges extra.

20 dec-jno

OCULISTE ET AURISTE

Dr L. O. Thayer

Gradué à Londres et au Canada,

1381 RUE NOTRE-DAME,

Porte voisine de la Pharmacie Normale.

Audessus de 25 ans d'expérience dans toutes les maladies des Yeux et des Oreilles, à New-York, Londres et Paris, et les différentes villes de la Puissance. Yeux artificiels posés sans opération. Guérison immédiate des yeux louches. 1oct-1a

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE

La Nouvelle Ligne

ENTRE

MONTREAL ET TORONTO,

PAR OTTAWA

Tableau des Heures pour l'Hiver à partir du 24 Novembre 1884.

TABLEAU DES HEURES	Express du jour	Express de nuit.
Départ de Montréal	8.40 a.m.	7.30 p.m
Arrivée à Ottawa	12.05 p.m	11.00 p.m
Arrivée à Toronto	9.55 p.m	8.30 a.m
Départ de Toronto	8.25 a.m	7.55 p.m
Départ d'Ottawa	5.07 p.m	5.17 a.m
Arrivée à Montréal	9.42 p.m	8.50 a.m

Elégants chars-palais sur les trains de jour et somptueux chars-dortoirs sur les trains de nuit.

Prompte correspondance à Ottawa avec les trains de Sudbury, North Bay, Pembroke, Renfrew, Arnprior, et tous les points dans la vallée du haut de l'Ottawa.

Correspondance à Toronto pour les points de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Nord-Ouest.

Pour plus amples informations consulter le tableau des heures des trains, les billets, les sièges dans les chars palais, les lits dans les chars dortoirs, etc., s'adresser au nouveau bureau de la compagnie à Montréal, pour la vente des billets.

266 RUE SAINT-JACQUES,

(Coin de la rue McGill.)

au bureau pour la vente des billets à l'Hôtel Windsor, à la station des Chasseurs

GEO. W. HIPPARD,
Ass. Agen. Gen. des Pass.

W. C. VAN HORNE, ARCHER BAKER,
Vice-Président. Surintendant

3 mai 1884-1an

Fonderie de Cloches

McSHANE

Manufacture ces célèbres Cloches, Cloches pour Eglises, Cloches d'Alarme, Horloges publiques, etc. Liste des prix et circulaires envoyés gratis.

HENRY McSHANE & CO.,
Blocstd 2a Baltimore, Md., E.U.

Industrie savante apprise en peu de temps

GALVANOPLASTIE

Depuis longtemps un grand besoin se faisait sentir dans l'art Galvanoplastique, c'était un appareil à bon marché, de première classe, avec lequel il y avait d'argent à faire. Avec cet appareil, toute personne peut plaquer en Or, en Argent, en Nickel, des Montres, Chaînes, Jones, Couteaux, Fourchettes, etc. Cet appareil consiste en un Bassin Cimenté, à l'épreuve de l'Acide, Trois Batteries qui peuvent déposer la cire de trois pouces d'épaisseur, Suspension, Solution d'Or, une pinte de Solution d'Argent, un demi gallon de Solution de Nickel;

L'ETENDARD

EDITION DU SOIR

A UN CENTIN

est maintenant en vente dans tous les dépôts de journaux

CIRCULATION :

Circulation quotidenne assermentée, - - - 4,809

☞ Voir l'annuaire de MM. N. W. Ayer & Son pour 1884, page 680.

Circul. parmi le Clergé, -	510
Do do les Communautés et Colléges, -	104
	614

Daily circulation, sworn, - 4,809

☞ See Ayer & Son's American Newspaper Annual for 1884, page 680.

Cir. amongst the Clergy, -	510
Do do Convents, and Colleges, - -	104
	614

AVIS.

Nos abonnés en retard dans le paiement de leur abonnement sont instamment priés de nous faire remise au plus tôt ; les abonnements sont strictement payables d'avance

L'ADMINISTRATION.

☞ Notre Agence à Paris est la maison Oudin, libraire, 51 rue Bonaparte.

☞ M. ELPHÈGE ARCHAMBAULT, de Woonsocket, R. I., [boîte 395], est notre agent général pour les Etats-Unis, et comme tel spécialement autorisé à prendre et collecter des abonnements à L'ETENDARD et à la REVUE CANADIENNE.

SOMMAIRE

1ERE PAGE.

Feuilleton : Stéphanette.
L'état d'esprit Orléaniste.

2EME PAGE

Franc-maçonnerie canadienne—Sus aux Jésuites—Notes et pensées d'un voyageur aux Etats-Unis—Les changeurs de tarif—Parlement Fédéral—Parlement Local—Affaires municipales.

3EME PAGE.

Télégraphies — Bulletin — Société des jeunes gens catholiques—L'Honorable M. Burpee—Jugement—Jugement dans l'affaire McGreevy—Carnaval de l'Est—L'inauguration du conseil de ville—Saisie revendication—Comté de Soulanges—Faits du jour —Commerce et Finances.

4EME PAGE.

Edition du soir.

L'ETENDARD

VENDREDI, 6 MARS 1885.

LA SESSION

L'*Etendard* sera adressé durant la présente session du Parlement Fédéral, à toute personne ayant payé *une piastre* d'avance. Notre journal publie des compte-rendus complets des séances du Sénat et de la Chambre des Communes, transmis par télégraphe, outre nos correspondances parlementaires et une foule de renseignements complets et variés sur tout ce qui concerne les importantes questions de la politique fédérale.

Franc - Maconnerie Canadienne

L'un des arguments favoris que l'on emploie au Canada au bénéfice de la maçonnerie, c'est de dire que la maçonnerie anglaise et canadienne a rompu toute relation avec la maçonnerie française à cause de l'impiété de cette dernière.

Or, l'extrait suivant de *La Chaine d'Union* de Paris établit que, lorsqu'elle parle ainsi, la maçonnerie canadienne est, comme dans tout le reste, menteuse et hypocrite.

CANADA. — Grande Loge du Canada (Ordre des Francmaçons Anciens et Acceptés).—Cabinet du Président du Conseil des Affaires Générales, Ill.·. Fr.·. Henry ROBERTSON, Gr.·. Maît.·. Adj.·.

Nous recevons de cet éminent Fr.·., avec lequel nous entretenons les meilleures relations fraternelles, et amicales depuis plusieurs années, une lettre, de laquelle nous extrairons quelques passages fort intéressants sur l'Ordre des Templiers et la Gr.·. L.·. de Québec.

Et après avoir échangé leurs mamours, ces bons maçons de France et du Canada, le correspondant canadien dit :

Nous avons eu nos réunions Maçonniques annuelles au mois de Janvier, dernier. Notre Grande Loge, le Grand Chapitre et le Grand Prieuré des Chevaliers Templiers s'assemblèrent tous dans la même semaine à Toronto, et leurs réunions ont été très agréables et harmonieuses.

Un grand nombre d'affaires ont été traitées avec la plus grande célérité et la meilleure entente, et tous se séparèrent heureux d'avoir été présents et convaincus que c'est une bonne chose de se trouver réunis comme Frères et de jouir d'une fraternelle communion pendant un certain temps (1).

Pour le reste, la Fraternité Maçonnique suit ici la marche tranquille et uniforme qui lui est tracée, pas le moins du monde troublée par les bulles papales passées, présentes et futures, et remplissant noblement le but pour lequel elle a été créé : l'amélioration de la condition de l'humanité souffrante.

LECHAULT,
33e *Traducit.*

SUS AUX JESUITES

Le pire ennemi de la civilisation, c'est le Jésuite.

L'eau et le feu, l'équerre et la croix ne sont pas plus opposés l'un à l'autre que le Jésuite et le progrès.

Partout et toujours, le Jésuite s'est fait l'éteignoir No 1 ; éteignoir de la science en Italie, éteignoir des immortels principes de 89 en France, éteignoir de la grandeur nationale en Espagne, et ici, dans le Canada, éteignoir de tout ce qui est grand, noble, généreux.

Voilà un axiôme indiscutable, un dogme, devrais-je dire, plus évident que le soleil pour bon nombre de gens de la haute, moyenne et basse société, engraissés de connaissances ou d'ignorances monumentales.

Tout cela, on le comprend, sous la responsabilité des sectes maçonniques et de leurs porte-voix plus ou moins inconscients, sans garantie aucune de la part de celui qui écrit ces lignes.

***

Et pourtant, s'il faut parler net, je suis tenté de croire que les Francs-Maçons pourraient bien avoir raison.

Imaginez-vous que le Jésuite a, aujourd'hui encore, dans un siècle où l'on a applaudi aux doctrines de Proudhon, la simplicité de croire à la vérité, à l'honnêteté, à la morale privée et sociale !

Impossible, direz-vous. Hélas ! non, c'est un fait : ils ont jeté sur la société des élèves qui le prouvent : ils ont inondé le monde de livres et de revues qui le proclament.

Bien plus, ils arborent la croix au-dessus du drapeau national et prétendent que Dieu a encore des droits sur les gouvernements, les peuples, les familles et les individus !

Rêveries du moyen-âge ! c'est vrai ; rêveries néanmoins que les Jésuites osent donner comme des dogmes, après que les socialistes, les anarchistes et les nihilistes ont solennellement prononcé la déchéance de Dieu.

Que dis-je ? Les Jésuites ont poussé l'audace jusqu'à maintenir les droits de l'Eglise, jusqu'à faire sonner haut les enseignements du Pape, et le fanatisme jusqu'à encourir pour ces causes usées l'exil, la spoliation et la mort !

En vérité, c'est à se demander si l'ombre de Torquémada ne tournerait pas de nouveau à la lueur des bûchers mal éteints, autour de nos sociétés libérées.

Sus donc aux Jésuites ! et de grâce, pressons-nous. Avec une allumette, ils sont capables d'exciter un incendie, avec une plume de remuer l'univers.

N'avons-nous pas sous la main, faites de toutes pièces, des doctrines plus commodes ?

Ecoutez Weishaupt, le patriarche de l'Illuminisme : "La vérité et la vertu n'ont de prix que d'après le bien-être qu'elles procurent."

Ecoutez Louis Blanc, l'apologiste de la révolution française que Taine lui-même n'ose plus défendre : " La Maçonnerie est fondée sur des principes contraires à ceux de la société civile. "

Et à ces enseignements, combien d'hommes qui font écho ! Pour eux, au temps passé, l'Eglise fit le bien : au milieu des sociétés barbares, elle fut un agent civilisateur. Mais aujourd'hui, crient bien fort ceux-là surtout qui lui doivent tout, et nous les connaissons, les ordres religieux surtout et même le clergé sont devenus inutiles, nuisibles, dangereux.

Tout le monde sait que la Grande République, notre voisine, est, aux yeux des francs-maçons, le type de la perfection sociale, l'archétype de la liberté, l'idéal, quoi ! vers lequel ils soupirent et la nuit et le jour.

Combien de fois, chaque semaine, nos oreilles ne tintent-elles pas d'entendre cette ritournelle jouée parfois à grande volée, parfois à la sourdine !

Autrefois, avant d'être venus échouer leurs barques démâtées sur nos rivages, tous les déshérités de la fortune se consolaient en rêvant d'un oncle d'Amérique. Les francs-maçons en sont retournés à ce point : pour eux, quand ils sont éveillés, ils songent à une liberté pareille à celle dont jouit l'Amérique, et quand ils dorment, ils la voient arriver !

Certes, il est inutile de le dire : pour nous, les Etats-Unis sont loin d'être l'Eldorado de la liberté ; ils sont loin surtout d'être le chef-d'œuvre social tant vanté. Ils n'ont ni assez de principes religieux, ni assez de vérités morales ou sociales, ni assez d'honnêtes pratiques.

Mais seulement, pour le plaisir de réfuter par un argument *ad hominem* nos écoliers en libéralisme, rappelons quelques faits. Ils suffiront pour leur faire voir ce que le gouvernement des Etats-Unis pense non-seulement de l'Eglise catholique, mais des religieux et spécialement des Jésuites comme apôtres de la civilisation.

Ces faits nous les empruntons à la *Civiltà cattolica*, et à chacun, il est facile d'en voir la parfaite exactitude dans les documents officiels de Washington.

***

Si l'on parcourt du regard les noms des grandes institutions d'enseignement des Etats-Unis, on ne peut s'empêcher d'être frappé du nombre de grands collèges que les Jésuites y comptent et y dirigent, sous la protection des lois publiques.

Les Etats-Unis ont-ils eu, ont-ils à s'en plaindre ? Non, que nous sachions du moins.

Il nous souvient d'avoir à Washington, à New-York, à Worcester, à Boston, avoir entendu maints protestants se glorifier des succès obtenus par les enfants de Saint-Ignace comme de gloires nationales. Pour les catholiques, il va sans dire que tous, si l'on excepte certains affidés des loges, s'applaudissent hautement du secours que leur ont apporté ces *"étrangers"*, comme quelques-uns les appellent ici.

Le lecteur n'ignore pas non plus que, depuis plus de cinquante ans, les Jésuites ont étendu leurs missions dans les vastes territoires des Montagnes Rocheuses.

Sans doute, c'était pour flatter les grands et battre monnaie !

Au milieu des sauvages épargnés par l'épée des anglo-saxons, qu'ont-ils fait ?

Ils ont, à l'exemple de l'héroïque P. de Smedt, l'apôtre de ces régions, d'abord civilisé, puis christianisé ces barbares ; ils l'ont fait sans compter leurs peines et leurs fatigues, sans épargner leur vie.

Aussi, le gouvernement américain, loin de s'opposer à leur œuvre, l'a favorisée de diverses manières.

Il y a quelques vingt ans, le P. de Smedt, devenu vieux, aimait à raconter ses missions diplomatiques près des ministres et des généraux de la République, et, malgré ses réticences, il était facile de voir combien d'or et de vies il avait sauvés au gouvernement américain.

Le fait est qu'aujourd'hui les rapports entre le gouvernement et les tribus sauvages sont des meilleurs et que, dans la paix, la civilisation va chaque jour grandissant.

Pourtant, ce sont bien des Jésuites, et, ce qui est pire, des Jésuites pour la plupart italiens et français, chassés de leurs pays comme éteignoirs de la civilisation !

IGNACE.

(1)Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum. Psaume de Davie. Note du traducteur.

Notes et pensées d'un voyageur aux Etats-Unis

LA NOUVELLE-ORLÉANS

I

Voyageur, je vais du couchant à l'aurore. *Und hurré ! hurré !* hop hop hop ! comme dit Burger ; et mon cheval galoppe toujours. Me voici en Louisiane ; où serais-je demain ! Demandez-le à l'oiseau qui s'envole, à la vague qui fuit ; au nuage qui passe.

Mon coursier est libre :

La bride sur le col, va, marche, à toi l'espace !
Va, lutte de vitesse avec le vent qui passe
Comme avec un rival.
Va sans crainte ; le monde est grand, la terre est large,
Le vent est déjà loin, trop de vapeur le charge,
Hurrah ! mon bon cheval !
Je suis content, c'est bien.
Le clocher tout confus derrière un mont se cache,
L'oiseau qui te suivait à peine au ciel fait tache
Et je n'entends plus rien.

Hélas ! j'entends pourtant trop ! Ma pensée vit avec les premiers habitants de ce pays ; mon cœur est toujours vers la Patrie. Qui pourrait jamais oublier le Canada ! Et des hommes méchants voudraient effacer de nos cœurs l'idée du patriotisme ! Crime qui, heureusement, n'a pas de nom dans aucune langue.

Mais laissez-moi vous parler de la Nouvelle-Orléans, ville fondée, en 1718, par notre compatriote Bienville,—cette reine du sud, comme l'appelait le duc d'Orléans, régent de Louis XV.

" Je voudrais l'oublier ou ne pas la connaître."

Son histoire est si sublime, si légendaire, si dramatique, si sombre ! Les catastrophes qui l'ont frappée sont si irréparables ! les souvenirs qu'elle évoque sont si doux et si cruels ! En ce monde, il est donc vrai qu'il existe plus d'absinthe que de miel ?

J'écrirai plus tard l'histoire de la Louisiane, comme je viens de le faire pour le Maine, en sorte que je ne vous en donnerai qu'un court aperçu pour le moment. En mai 1541, Hernando de Soto frappa le Mississipi à Chickasaw Bluffs, à l'endroit où est Memphis, Tennessee, et alla mourir en juillet 1543 dans les solitudes de l'Arkansas. C'était un brave qui se battait avec un courage de lion. Ses compagnons abandonnèrent son projet et laissèrent le pays. Ce ne fut que longtemps après, en 1673, que Marquette, jésuite, et le Canadien Jolliet, laic, découvriront ce même fleuve en le descendant depuis le Wisconsin jusque chez les Chactas de l'Arkansas, presque au même endroit où était venu De Soto. Là, ne comprenant plus la langue des sauvages, repoussés par eux, ils s'en retournèrent par la rivière des Illinois, mais non sans avoir acquis la certitude que ce grand fleuve allait se jeter dans le golfe du Mexique.

Cavelier de la Salle, colon de Montréal, au récit de Jolliet, se décida de pousser les explorations du Père Marquette et de son compagnon. Le gouverneur Frontenac, *mon grand père*, l'encouragea, ainsi que Louis XIV.

LaSalle, passé en France en revint avec une trentaine de colons et le chevalier de Tonti, qui surprenait les Sauvages par l'adresse avec laquelle il se servait de sa main artificielle, en cuivre.

LaSalle construisit le Fort Frontenac, à Kingston, puis avec le Griffon remonta les grands lacs, pénétra sur le Mississipi, après avoir construit le Fort Crève-Cœur, près du fleuve des Illinois, et le Fort Prudhomme, du nom de l'officier commandant. Ce fort était bâti près de l'embouchure de l'Ohio dans le Mississipi, sur le territoire de Chickasas, près de l'endroit où est aujourd'hui Cairo.

C'était en 1681.

Puis descendant le Mississipi jusqu'au golfe du Mexique, il prit possession de tout le pays auquel il donna le nom de Louisiane, en l'honneur de son roi, que je ne puis consentir à appeler "Grand" malgré le lustre de son règne. Il eut tant de faiblesses ; il commit tant de fautes.

Lasalle revint avec 250 colons portés par quatre bâtiments commandés par le capitaine DeBeaujeu. Cette flotte fut malheureuse ; une tempête l'assaillit en vue de Saint Domingue et, manquant les bouches du Mississipi, elle se dirigea sur les côtes du Texas ; un navire s'y brisa, et DeBeaujeu mécontent abandonna Lasalle. Celui-ci construisit un Fort et y laissant 100 de ses compagnons, essaya de regagner le Mississipi par terre, en faisant suivre son navire, non loin de la côte. A 16 milles au-dessus de l'embouchure du Colorado, il construisit le Fort St Louis où il transporta toute sa colonie. Hélas ! les sauvages massacrèrent le capitaine du bâtiment et douze matelots ; le navire périt dans la tempête.

Quel énergique caractère que Lasalle ! Accompagné de vingt blancs et de deux sauvages, il reprend sa route par terre, à travers les forêts et les marécages. Après avoir fait 450 milles, la maladie le force à retourner au Fort Saint Louis.

Après quelques semaines de repos, il veut reprendre son voyage, mais le capitaine Duhaut l'assassine ! lui qui venait de donner à la France, le plus beau pays du monde. Le meurtrier et ses compagnons se réfugient chez les sauvages où ils périssent misérablement. Plus tard, un aventurier espagnol trouva cinq enfants, blancs parlant le français, sur les bords du Colorado ; c'était tout ce qui restait de la colonie de Lasalle.

En 1698 d'Iberville, chargé par le comte de Pontchartrain, ministre de la marine, de continuer les explorations de LaSalle, arriva en mars 1699 au Delta du Missisipi.

Ayant construit le Fort Biloxi, dans la baie de ce nom, c'est là que fut fixée la première colonie française en Louisiane.

Il en donna le commandement à son frère Sauvalle. Bienville, son frère, vint plus tard en 1717 avec 60 hommes fonder la ville de la Nouvelle-Orléans.

En 1718, la première bâtisse y fut construite. Le plan de la ville fut fait par l'ingénieur Pauger.

La plupart des rues furent nommées d'après les princes de la famille royale. A bientôt l'étude plus intime de cette ville.

FRONTENAC.

Nouvelle Orléans 14 fév.

Les changements de tarif.

Ottawa, 3—Voici les résolutions amendant le tarif soumis par Sir Leonard Tilley, ce soir, dans son discours du budget :

Résolu : Qu'il est à propos d'amender le tarif des droits de douane et la schedule des marchandises en franchise, comme suit :

MARCHANDISES EN FRANCHISE

1. En ajoutant à la liste des marchandises en franchise (schedule B.) les articles suivants aujourd'hui admis en franchise par des ordres en conseil, sous l'autorité de la sous-section 12 de la section 239 de l'acte des douanes de 1883.

Coke, quand utilisé seulement dans les manufactures du Canada.

Chiffons de laines.

Acier importé pour la fabrication des patins.

Musc, en cosses ou en grains.

Gomme de schellac blanche pour la fabrication.

Etoffe de jupte telle que sortant du métier ; qui n'est pas pressée, déciquettée, cylindrée, ni finie en aucune manière et de pas moins de 42 pouces de large, quand l'importation pour la fabrication s'en fait en paquets.

Sel en pain, étant un sulphate de soda, quand il est importé par les fabricants de verre et de savon pour leur usage dans leurs travaux.

Huile de pieds de bœuf, résidus des huileries de coton.

Métal pour ferrets de lacets, uni, verni ou peint en rouleaux de pas plus de 1½ pouce de large, lorsqu'importé par les fabricants.

1 Pierres précieuses brutes, savoir : Agathe, améthyste, aquamarine, serpentine, carboucle, œils de chat, camée, corail, cornaline, émeraudes, grenats, pierres gravées ou incrustées *(intaglio)*, onyx, opale, perles, rubis, sardonyx, saphirs, topazes, turquoises.

2. Bichromate de soude.

3 Couperose.

4 Indigo auxiliaire.

5 Herbes séchées, mais non teintes ou autrement manufacturées.

6 Tourteaux.

7. Peintures et aquarelle, étant la production des artistes canadiens, d'après des règlements à être faits par le ministre des douanes.

Changements à la liste d'entrée en franchise

3 En ajoutant à cette liste les explications suivantes :

1 Toiles à bluteau—(en soie ou toile), non montées.

2 Borax—non moulu ou autrement préparé.

3 Cannevas pour courroies ou tuyaux, lorsqu'importé par les fabricants de caoutchouc pour être employé dans leurs fabrications.

4 Eaux minérales—non embouteillées.

5 Résine de pin rouge en colis, ne contenant pas moins de 15 gallons,

6 Pierre ponce—brute ou pulverisée.

7 Quercitron ou extrait d'écorce de chêne pour la tannerie.

8 Résine, en colis ne contenant pas moins de 15 gallons.

Lacets pour souliers et corsets lorsqu'employés dans les fabriques.

Caroubes, pour la fabrication d'aliments pour les chevaux et les bestiaux.

Feuillards de tole, n'ayant pas plus de ⅜ de pouce de largeur et étant du No 25 ou au-dessous employés dans la fabrication des rivets tubulaires.

Limon pour la fabrication des chapeaux et des formes de chapeaux.

Caoutchouc redissous et substituts du caoutchouc

Feuilles d'argent et d'argent allemand, employées par les fabricants.

Acier jaugeant le No 20 et au-dessus du No 30, étant employé pour la fabrication des corsets, des ressorts d'horloge et des *shanks* pour chaussures, lorsqu'importé par les fabricants de ces articles pour être employé dans les fabriques.

Fils de coton au-dessous du No 60, servant à la fabrication des satins italiens et des serges.

Tôles d'acier jaugeant au moins le No 11 et au-dessus du No 18 (jauge de fils métalliques) et coûtant pas moins de $375 par tonne de 2,240 lbs, lorsqu'importées par les fabricants de pelles et de bêches, pour être employées exclusivement par ces fabricants, dans leur propre fabrique, à la fabrication de ces articles.

Liqueur rouge, étant un acétale d'alumine préparé de l'acide pyroligneux, pour l'impression des calicos.

Liqueur de fer, solution d'acétate de fer, pour la teinture et l'impression des calicos.

1. Aussi en ajoutant à la liste des objets entrant en franchise les articles suivants, non dénommés jusqu'alors.

9 Barres d'acier, pour chemins de fer ou rails — non compris les rails pour tramways.

10 Goudron de pin de Norwège en colis ne contenant pas moins de 15 gallons.

Changements

4 En annulant tous les droits imposés en vertu de tout acte maintenant en force sur aucuns des articles ci-après mentionnés, excepté lorsqu'ils sont les mêmes que ceux ci-après fixés, et les remplaçant par les droits ci-dessous mentionnés, respectivement.

1 Etoffes pour costumes, serges ou de fabrication similaire au-dessous de 25 pouces de large, 25 p. c. *ad valorem.*

2 Winceys de toutes espèces, 25 p. c. *ad valorem.*

3 Marinades et sauces, 25 p. c. *ad valorem.*

4 Barils contenant du pétrole ou de ses produits, ou aucun mélange dont le pétrole est une des parties, 40c chaque baril.

5 Coutellerie, non spécifiée autre part, 25 p. c. *ad valorem.*

6 Prussiate de potasse, rouge, 10 p. c. *ad valorem.*

7 Moulures de bois brutes, 25 p. c. *ad valorem.*

8 Moulures de bois, dorées ou étant autrement que brutes, 30 p. c. *ad valorem.*

9 Cadres de tableaux, entrés comme meubles, 30 p. c. *ad valorem.*

10 Imitations de pierres précieuses, non montées, 10 p. c. *ad valorem.*

11 Bois de Manille, 20 p. c. *ad valorem*

12. Ombrelles, parapluies de toutes espèces et de n'importe quel matériel 30 p c *ad valorem.*

13. Porcelaine et objets en porcelaine 30 p c *ad valorem.*

14. Poterie et terre cuite, brunes ou colorées et articles de Rockingham 30 p c *ad valorem.*

15. Quincailleries employées pour les usages domestique 30 p c *ad valorem.*

16. Chaines (fer ou acier) ayant un diamètre de plus de 9|16 de pouces, 3 p c *ad valorem.*

17. Acide acétique, droit spécifique de 25 cents par gallon impérial et 20 p c *ad valorem.*

18. Papier de soie, blanc et couleurs, lorsqu'importé par des fabricants de fleurs artificielles pour être employé dans leurs fabrication 10 p c *ad valorem.*

19. Sirop de glucose, droit spécifique de 2 c par gallon.

20. Tapis, Bruelles, Tapisserie, Hollandais, Venitien et dames 25 p c *ad valorem.*

21. Glaces, non [coloréés, n'ayant pas plus de trente pieds superficiels : droit spécifique de 6 cts par pieds carré,

22. Glaces ayant de 30 à 70 pieds de superficie, 8 c par pieds carré.

28. Glaces ayant plus de 70 pieds de superficie 9 cts par pieds carré.

24. Etiquettes colorées, billets, affiches, annonces, prospectus, un droit spécifique de 10 cents par livre et 20 p c *ad valorem.*

25. Ouvrages en tole de de fer et tous articles fait en tole, non spécifiés autre part 20 p c *ad valorem.*

26. Graisses pour essieux, et autres mélanges similaires, un droit spécifique de 1 c par livre.

28. Couvertures piquées en coton ne comprenant pas les couvertures et dessus de lit tissés 27½ p c *ad valorem.*

29. Extraits de bœuf, non médicamentés, 25 p c *ad valorem.*

PARLEMENT FEDERAL

Troisième Session 5ème Parlement

CHAMBRE DES COMMMUNES

Ottawa 5.

L'ORATEUR prend son siége à trois heures.

Plusieurs bills sont présentés et lus pour la première fois.

Sir JOHN, en réponse à l'hon M. Blake, dit qu'il n'y a aucun arrangement fait encore entre le gouvernement et le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick au sujet de la continuation de ce dernier dans sa charge pour une plus longue période.

L'hon M. POPE, en réponse à Sir R. Cartwright, dit que ce n'est pas l'intention du gouvernement de demander au clergé catholique de la province de Québec, de lui donner toutes les informations en sa possession au sujet du nombre de catholiques résidant dans cette province pendant les années 1883 et 1884, afin de s'assurer de la vérité des allégations faites dans cette chambre ou ailleurs sur le grand nombre des habitants de cette province qui ont émigrés aux Etats-Unis pendant les dernières années.

Sir JOHN, répondant à M. Robertson [Shelburne] dit que le gouvernement n'a pas encore pris la résolution d'amender l'acte de tempérance du Canada de 1878, de la manière demandée par la délégation qui s'est récemment adressée à lui à ce sujet.

Sir R CARTWRIGHT en présentant les résolutions au sujet des avances faites par le gouvernement, dit qu'il apparait d'après les faits, qu'en 1883, quand les avances furent faites, que le gouvernement savait que la Banque faisait de mauvaises affaires, qu'elle demandait ces avances afin de pouvoir tenir ses portes ouvertes. Ceux qui demandèrent du secours au nom de la banque l'ont avoué franchement. Dans ces circonstances il (Sir R Cartwright) croit que c'est le devoir du ministre des Finances des prendre des précautions extraordinaires. Au lieu de faire ceci il s'est contenté de croire sur parole deux ou trois personnes qui avaient le plus grand intérêt à tenir les portes de la banque ouvertes pour quelque temps encore. Non seulement il y eut une grave erreur de jugement et une négligence des précautions les plus ordinaires, mais il croit que ce fut une faute grave que d'abandonner le lien de droit que le gouvernement avait sur le sénateur O'gilvie qui était devenu personnellement responsable pour $100,000 des avances. Au lieu de le poursuivre, on avait intenté une action incertaine contre les malheureux actionnaires.

Toute cette affaire démontre jusqu'où on peut aller en s'écartant des règles clairement établies des coutumes commerciales. Dans ces circonstances, le devoir du ministre des finances est de prévoir les dangers qui surgiront probablement, et d'en avertir le gouvernement.

Il ne veut pas dire que le gouvernement ne doit jamais secourir des institutions sur le point de faillir, mais ceci ne doit avoir lieu que dans les temps de crise ou lorsque la faillite causerait une panique.

Or la faillite d'une institution comme la banque d'Echange ne pouvait créer une panique.

Il propose un certain nombre de résolutions déclarant " que cette Chambre regrette que le gouvernement ait avancé la somme de $300,000 à la banque d'Echange."

Sir LEONARD TILLEY, désire dire quelques paroles en réponse, mais avant de ce faire, il désire faire remarquer que depuis 11 à 12 sessions qu'il a l'honneur d'avoir un siége dans cette Chambre, il a joint du respect et de la considération de tous, en exceptant seulement celui qui venait de reprendre son siége. — Ecoutez ! Ecoutez ! Dans plusieurs circonstances préslables Sir R Cartwright s'est servi d'un langage peut-être encore moins parlementaire, mais dans ces occasions, il a préféré le genre satirique au lieu d'attaquer son honneur et son intégrité ainsi que celle du gouvernement. Cet Hon. membre, a, à plusieurs reprises, fait allusion d'une manière non parlementaire et même grossière à des fautes de grammaire que lui (Tilley) avait commises.

Cette conduite rappelle une chose qui a eu lieu dans le sud de l'Angleterre à une assemblée où l'on discutait une question importante pour les cultivateurs.

Il y avait là un individu, seigneurural, dont l'orgueuil était grand et la bienveillance très peu développée.

Il se croyait le plus savant du pays. Un simple cultivateur osa différer d'opinion avec lui et le gentilhomme lui répondit : "Vous êtes un ignorant et n'avez pas l'avantage d'une éducation universitaire".

Le gentilhomme n'a pas mentionné le fiait qu'il n'avait pas pris un dégré [rires et appl].

Le cultivateur répondit qu'un veau qui tétait deux vaches devenait doublement veau. [rires et appl.]

C'est dans le même esprit hautain que l'hon député a critiqué le côté ministériel de la chambre et sur tout lui—Tilley.

C'est vrai qu'il n'a pas eu l'avantage d'une éducation universitaire, mais il était persuadé que son éducation avait été assez complète pour qu'il lui soit possible de faire comprendre à la chambre ses assertions et de les leurs faire croire. Ecoutez, écoutez. L'hon député avait laissé entendre qu'il y avait des intérêts de parti ou de politique en jeu dans cette transaction, et que lui [Tilley] avait été généreux envers cette Banque par un motif de considération.

Si l'hon député pouvait montrer comment lui [Tilley] avait tiré avantage de ces faveurs accordées à la seule institution financière qui s'occupe de politique, à cette institution qui attire et fascine les nombreux individus qui s'en approchent, une institution où des souscriptions sont faites pour faire élire les principaux membres de ce côté là de la Chambre, encore une fois, si l'hon membre peut montrer une seule instance, où [Tilley] avait reçu des faveurs de cette institution, alors il se retirerait du ministère.

Lorsque l'hon membre était ministre des finances, il est venu en aide à cette institution pour certaine motifs politiques. Que fit le présent gouvernement lorsque cette banque vint lui demander de la secourir ? Que dit-elle au gouvernement ? Qu'il y avait un manque de confiance de la part de gens qui étaient des déposants et qui avaient de nos billets, qu'ils s'empressent de convertir en or, mais notre banque est en bon état, et avec notre actif nous pouvons faire face à n'importe qu'elle demande ; mais si cette demande d'or continue, nous serons obligés de fermer nos portes, et nos pratiques en souffriront.

Que dirent-ils à ces banques, la banque Consolidée et la banque d'Ontario, dont Sir William Howland était alors président. Leur dirent-ils : "Oh non, nous connaissons votre banque de longue date, nous connaissons son influence politique, cette influence qui servit à défaire nos candidats."

Non, ils virent que pour l'intérêt du pays, ils devaient les secourir, et ils le firent. S'ils ne l'avaient pas fait, le public et le gouvernement y auraient perdu, sans parler de la perte que les actionnaires et les déposants auraient faite.

M. CASGRAIN—Et la politique nationale aussi !

Sir L. TILLEY : Oui, la politique nationale aussi, qui doit protéger la masse du peuple. [Ecoutez ! Ecoutez !] Si cette banque avait été les chauds partisans et les amis du gouvernement, au lieu d'être ceux de ces messieurs de l'opposition, ils auraient jeté les hauts cris, mais comme il en est autrement, ces messieurs considèrent ces $300,000 prêté à chacune des banques comme parfaitement en sûreté.

Comme on le sait, la banque Consolidée est tombée et la banque d'Ontario s'est maintenue et fait de bonnes affaires, on n'en a rien dit alors, ou n'a pas parlé de favoritisme, mais maintenant que l'on a fait la même chose pour la banque d'Echange, c'est une indignation générale.

Pendant que le monde retirait ses argents de la banque, et demandait paiement de ses billets, les directeurs vinrent à Ottawa, demandant du secours, il leur répondit que l'affaire était trop importante pour qu'il l'a décidât, lui seul, mais qu'il en parlerait au député ministre.

Après avoir expliqué ceci au député et a ses collègues, il crut qu'il pouvait en toute sureté faire les avances demandées, c'était absolument le même cas que ceux de la Banque Consolidée et de la Banque Ontario.

Un certain monsieur de Montréal avait été consulté, et je suis sûr que si je pouvais dire son nom, on serait parfaitement satisfait sur les raisons pour lesquelles nous avons avancé de l'argent à la Banque d'Echange, tous ceux qui avaient été consultés ont jugé qu'il n'y avait aucun danger, et le résultat a été le prêt de $206,000 fait par le gouvernement. Quelque temps après M. Ogilvie et M. Buntin vinrent demander un autre secours d'argent, on leur en accorda, sur la foi de leurs bonnes raisons, mais si on avait connu les faits on ne l'aurait pas fait, mais personne n'était au courant des affaires de la banque, pas même à Montréal.

Les deux directeurs se donnèrent comme caution d'un autre prêt de $2000,000, la caution fut acceptée à condition que l'on n'avancerait pas un autre centin. Il ne pensait pas que le gouvernement perdrait. Ca été peut être une preuve de manque de jugement, mais tout a été fait pour sauvegarder le public et puis il y avait un surplus, voilà la justification du gouvernement ; et l'hon membre opposé aurait été le premier à prêter l'argent sans question d'intérêts.

Le gouvernement a une somme $1500, 000 reposée dans différentes banque à Montréal. Tant qu'à la somme d'argent que son hon-ami dit que l'on a employé pour des élections. C'est complètement invraisemblable. Quant au prêt fait à la banque d'Echange, il n'a pas été influencé par aucune considération politique, pas plus que lors d'icelui fait à la banque Consolidée et à la banque d'Ontario, c'est tout simplement pour le bien public.

Et puis le gouvernement avait la somme de 3½ millions qui était placée avec intérêt de 4 pour cent, et si ces $300,000 n'avaient pas été prêtés à la Banque d'Echange ils seraient restés sans intérêts à la banque de Montréal.

C'était la seconde fois qu'un vote de censure avait été proposé sur la même question, il espérait qu'on aurait assez de bon sens et de jugement pour rendre nulle cette question. Appl. prol.

M. HOLTON dit qu'il était prêt à assurer la parfaite véracité des accusations de l'honorable membre pour South Huron, Cartwright.

Le ministre des Finances aurait dû mieux approfondir l'état d'affaires de la banque d'Echange avant de leur avancer de l'argent.

La banque avait été mal conduite et elle était pourrie lors de l'emprunt, on devrait poursuivre ceux qui avaient garanti l'emprunt, le ministre et le gouvernement étant responsables pour la perte de 1½ million au moins.

M. Casgrain dit qu'il faut poursuivre le sénateur Ogilvie, au lieu de faire des démarches contre la banque, qui ne donnera peut-être jamais rien. Toute cette affaire est une tache pour le gouvernement, et comme Shakespeare l'a dit : "Toutes les vagues de l'océan ne laveront point la tache qui est sur ma main." (Rires sonores.)

L'hon. M. BLAKE dit que l'on aurait dû laisser cette affaire entre les banques, elles-mêmes, c'était leur devoir d'assister la banque défaillante et de l'empêcher de tomber.

Six heures sonnant l'Orateur quitte son siége.

Parlement Local

Cinquième Parlement—Quatrième session

DISCOURS DU TRONE

Québec, 5 mars 1885.

A trois heures, cette après-midi, Son Excellence le Gouverneur, l'honorable M. L H Masson, ouvrit la quatrième session du cinquième parlement de la législature de la province de Québec, par le discours du trône suivant :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je suis heureux, en vous rencontrant pour la première fois en ma qualité de représentant de Notre Auguste Souveraine, de vous souhaiter cordialement la bienvenue au siége du gouvernement, et je vous remercie de vous être rendus avec tant de ponctualité à l'appel que je vous ai fait au nom de Sa Majesté.

Vous aurez, pendant cette session, à légiférer sur tout l'ensemble des lois adoptées par la Législature de notre province depuis la Confédération. Le travail de la commission chargée de codifier des statuts va vous être soumis, et l'examen des sujets multiples qu'il embrasse devra requérir de vous une attention toute particulière.

De nouvelles mesures vous seront également soumises sur des sujets d'intérêt public, entr'autres sur la manière de disposer des biens échus à la Province par déshérence ou par confiscation, sur les asiles d'aliénés, sur l'amélioration et le développement de notre agriculture par l'enseignement agricole, les concours, les expositions provinciales et locales.

La condition des classes industrielles a attiré l'attention de mon gouvernement, et une loi vous sera aussi présentée pour protéger la vie et la santé des personnes employées dans les manufactures.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Les comptes publics vous seront soumis, selon l'usage, et des subsides vous seront demandés pour pourvoir aux besoins du service public.

J'ai confiance que les efforts qui ont été faits pour rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses de la province, seront avant peu, couronnés de succès, et je compte sur vous pour assister mon gouvernement dans la tâche qu'il a entreprise de réduire les dépenses le plus possible, mais tout en conservant à la bonne administration des affaires publiques.

C'est l'intention de mon gouvernement de vous demander d'augmenter les octrois destinés aux travaux de colonisation, afin de donner un nouvel essor à l'exploitation de nos terres incultes et de faire tourner ainsi au bénéfice de l'agriculture, la légère dépression qui se fait momentanément sentir dans l'industrie manufacturière et dans le commerce.

Je verrai à ce que les sommes que vous aurez votées soient dépensées avec la plus stricte économie et de la manière la plus profitable possible.

Honorables Messieur du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

La question de la constitutionalité de la loi des licences passée par le Parlement fédéral, ayant été soumise à la Cour Suprême du Canada, mon gouvernement, de concert avec les gouvernements d'autres provinces de la Confédération, s'est fait représenter devant ce tribunal pour affirmer la juridiction exclusive des Législatures sur cette matière. Je suis heureux de dire que la décision du plus haut tribunal du pays a été favorable aux provinces.

Une commission a été nommée, sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 8, pour examiner les faits relatifs à la construction

BULLETIN

A la chambre des Lords, en Angleterre, le comte Derby a dit que le fait d'avoir planté le pavillon anglais à différents endroits du territoire des Camerons formant les limites du territoire occupé par l'Allemagne était maintenant un sujet de correspondance entre Londres et Berlin.

A la chambre des communes, Lord Fity Maurice a déclaré que l'ambassadeur anglais, à Berlin, avait l'assurance de la neutralité de l'Allemagne au sujet des îles Lamoon et Tonga.

Il refusa de dire si Sir Peter Lumsden, le commissaire anglais au sujet des frontières de l'Afghanistan, avait offert sa résignation.

Le marquis de Hartington a déclaré que le gouverne nent considérait qu'il était impossible pour le général Graham de laisser Suakim et de porter secours à la garnison de Kassala.

Gladstone a dit que l'intérêt public l'empêchait de répondre à certaines questions au sujet des frontières de l'Afghanistan. Le secrétaire de la guerre a annoncé que le gouvernement avait l'intention d'augmenter le nombre des troupes anglaises.

On s'attend à ce que le gouvernement va faire une déclaration expliquant que la visite du prince de Galles, en Irlande, n'est pas due aux suggestions du comte Spencer, mais au conseils de la Reine. Le prince a été averti de l'opposition des parnellistes, mais refuse d'abandonner son projet. Il débarquera avec la princesse, à Kensington, le 16 avril. Le ton de la presse nationaliste est plus favorable à la visite.

On rapporte qu'après la division sur le vote de censure, la Reine aurait conseillé à Gladstone de résigner et de reconstruire son ministère sur des bases conformes à la politique étrangère Gladstone aurait refusé de résigner, prétendant qu'il tenait son mandat du peuple.

La *North German Gazette* caractérise de falsifications, les tentatives de la presse anglaise d'interpréter le discours que Bismarck a prononcé, lundi, au Reichstag, comme manifestant le désir de contribuer au renversement de Gladstone. Le but de Bismarck, ajoute la *Gazette*, était de rétablir les faits relativement à l'attitude d'Allemagne au sujet de l'Egypte, de manière à conserver la confiance des pays étrangers, laquelle aurait été fortement ébranlée si Bismarck eut conseillé à l'Angleterre de s'emparer de l'Egypte

La Chambre des Députés, en France, a adopté le projet de loi élevant les droits sur les céréales.

Société de jeunes gens catholiques

Académie Littéraire

Cette association, a tenu sa 14ème conférence jeudi le 5 mars 1885, dans les salles de l'association No 178 rue St-Jacques. La séance fut ouverte à 8 heures. MM. F Murphy, président sous la direction du Rév M. Callaghan

Etaient présents, Edward Murphy, H G Cloran. L'audience était nombreuse et choisie.

Après quelques remarques par le président, le programme de la soirée fut exécuté. Ce programme consistait :

1o En une lecture par un M P Wickman.
2o Un solo par M. Maguire.
3o Une dissertation par M. Fosber.
4o Duo de Piano par MM. McCann et McCaffrey.
5o Une chanson par M. J Kelly.
6o Une lecture par M. McDermott.
7o Chanson par M. G Embleau.
8o Réitation burlesque par M. G A McCann.
9o Déclamation par M. P G Mullen.

Tous ces sujets furent admirablement traités et à la fin de la soirée le Rév P Directeur remercia les assistants pour leur bienveillant concours et les invita tous à une autre soirée qui aura lieu lundi soir, à laquelle M. Edward Murphey, ferait une lecture sur le système scolaire, accompagné d'expériences à la lanterne magique.

JUGEMENT

L'hon. juge Taschereau a rendu hier après-midi, son jugement dans la cause de la banque d'Echange vs Hall.

Dans le mois de septembre 1883, M. Hall était le porteur d'un billet pour un montant de $1,984, payable à la banque d'Echange.

Sachant que la banque était sur le point de suspendre ses opérations financières, il retira le billet puis l'offrit à M. Weir, courtier de cette ville, afin de le faire escompter.

La banque quelque temps après a institué une action contre M. Hall, alléguant préférence injuste dans le recouvrement de la somme déposée en banque.

M. Hall a prétendu dans son plridoyer qu'il n'a pas négocié le billet, et l'ayant transporté à une troisième personne, il n'est aucunement responsable.

L'honorable juge Taschereau a sanctionné ces prétentions et a rendu jugement en faveur du défendeur.

La banque va essayer de faire annuler cette décision.

M. R D McGibbon est l'avocat de M. Hall et M. Greenshelds pour la banque.

Saisie Revendication

L'honorable juge Taschereau a rendu, hier après-midi à 3 heures, jugement in re Rhode Island Locomotive Works vs The South Eastern Railway Company.

La compagnie du South Eastern avait vendu à la demanderesse deux locomotives pour un montant de $20,000.

La compagnie suspendit ses opérations financières, quelque temps après cette vente, et alors la Rhodes Island Locomotive Works a immédiatement institué une saisie revendication contre la compagnie en liquidation.

La cour a renvoyé l'action et a rendu jugement en faveur du South Eastern Company.

AVIS PUBLIC

Voulez-vous profiter de la concurrence qui se fait en ce moment dans les marchandises, telles que cotons, indiennes, broderies, toiles ? Allez au Grand Syndicat de la Puissance [ancien magasin Pilon] c'est la place.

Toile pour 5 cts valant 10 cts.
Broderie à 1c la verge.
Coton pour 3½ cts la verge.
Indienne pour 5 cts la verge.

Chemises blanches à 45 cts

Nous venons de recevoir 1,000 douzaines de chemises non lavées, provenant d'une fabrique qui vient de suspendre ses affaires à Toronto. Nous vendrons ces chemises 45 cts chacune à l'ancien magasin Merrill, rue Notre-Dame.

DUPUIS FRERES.

TELEGRAPHIE

SERVICE DE LA PRESSE ASSOCIÉE

Dépeches de Nuit

CANADA

Ouverture du parlement local

Québec, 5—La 4ième session du 5ième parlement de la législature de Québec a été ouverte cette après midi, à 3 heures, par Son Honneur le lieutenant-gouverneur Masson.

Il y avait foule. Le lieutenant-gouverneur était escorté par une garde d'honneur fournie par la batterie "A." avec le corps de musique.

Une suite brillante l'accompagnait.

L'ouverture eut lieu dans la salle de l'assemblée législative, la salle du conseil législatif n'étant pas encore terminée.

L'assemblée Législative, l'Orateur, M. Wurtele, en tête, s'étant rendu à la barre de la Chambre, son Honneur donna lecture du discours du Trône.

Dans l'assemblée Législative M. LAPOINTE, le nouveau député pour Vaudreuil a été présenté par MM. Lynch et Taillon, et M. White, le nouveau député libéral pour Mégantic a été présenté par MM. Joly et Stephens

La Chambre s'ajourne jusqu'à trois hrs demain après-midi.

Réponse à l'adresse

Québec, 6—On prétend que l'opposition ne s'opposera pas à la réponse à l'adresse au discours du Trône.

Voyageurs Canadiens

Québec, 6—Les voyageurs Canadiens sont arrivés à la Pointe Lévis vers 11 heures p m, et après avoir pris le souper, se sont mis en route. Leur conduite, ici, a été des plus exemplaires.

Raisons du parlement—Troubles

Québec, 6—Comme on s'y attendait, M. Charlebois a fait mine, ce matin, de refuser de livrer les bâtisses du parlement pour la cession, à moins que ses réclamations en litige des dernières années, et une autre réclamation pour exres ne fussent admises. Il fit clouer des barres de bois en travers des portes et s'en rendit maître durant une heure, jusqu'à ce que le Premier eût donné ordre à l'huissier de la Verge Noire d'enlever les barres de force et de prendre possession des édifices parlementaires. Ceci était sur le point d'être fait, quand M. Charlebois délivra les clefs sous protêt, se réservant son recours contre le gouvernement.

Température

Probabilités pour les prochaines vingt-quatre heures.

Toronto, 6.

Vallée du Saint-Laurent

Vents modérés. Beau temps. Température stationnaire ou un peu plus élevée.

ETATS-UNIS

Santé du général Grant

La santé du général Grant s'améliore.

Explosion

Wilmington 6—La vapeur "Wave", fesant le service entre Wilmington et Fayetteville, a fait explosion, hier après-midi.

Le vapeur a coulé à fond. Trois hommes de l'équipage furent lancés à l'eau par l'explosion et se noyèrent.

Il n'y avait pas de passagers à bord.

ANGLETERRE

Bismarck attaqué

Londres, 6—Le Dr Blonitz, le correspondant du *Times*, à Paris, écrit une longue lettre, dans laquelle il attaque Bismarck pour avoir agi d'une manière déloyale dans ses relations avec le bureau des affaires étrangères, en Angleterre, au sujet des îles du pacifique sud. Blonitz accuse Bismarck de mensonge et d'avoir essayé d'abolir la loi internationale.

Ce que content les dynamistes

Londres, 6—Les réparations à la chambre des Communes et à Westminster Hall, nécessitées par les explosions par la dynamite, ont coûté $42,000. La police extra qu'on a été obligé d'employer pour surveiller les dynamistes, l'an dernier, a occasionné une dépense de $190,000.

Révolte aux Indes

Londres, 6—Une dépêche de Teheran dit que les chefs indiens lèvent l'étendard de la révolte et se déclarent en faveur de Russie.

EGYPTE

Les voyageurs Canadiens

Halifax, N E, 5—Les voyageurs Canadiens disent que le climat de l'Egypte est continuellement chaud durant toute la journée, et il n'y a pas de rosée durant la nuit jusqu'à quatre heures du matin, où le temps commence à être un peu plus frais. Les mouches ressemblent beaucoup à nos mouches à chevaux, elles sont cependant un peu plus petites. Elles agacent continuellement les voyageurs, depuis le point du jour jusqu'à la nuit et donnent le mal d'yeux.

Les habitants du pays ne les tuent pas, vu que c'est contre leur religion, mais ils les chassent de la main.

Le sable et les mouches se logent dans toute crevasse de la peau, produisant des enflures et de grandes douleurs

Le pays est beau et bien cultivé, mais il ne consiste presque qu'en sable et en rochers.

Toutes les provisions que l'on peut s'y procurer consistent en dates et en œufs de pigeon, ces derniers se vendent une piastre chaque, quoique, au Caire, on puisse s'en procurer 25 pour ce prix.

Les voyageurs avaient, seuls, le commandement des bateaux, on devait leur obéir, ils ont souvent commandé aux officiers anglais de tirer sur la corde pour dégager les bateaux et ils n'enduraient pas d'impertinences de leur part.

Les soldats étaient particulièrement insouciants, et arrêtaient souvent de travailler, même s'il y avait danger de faire naufrage.

Leurs habits étaient déchirés, ils étaient souvent punis.

Un petit arabe de 13 ans, montrait beaucoup d'affection pour les voyageurs et s'était mis en route avec eux pour les suivre dans leur pays. Ils lui apprirent un peu d'anglais, il franchit avec eux une distance de 350 milles, mais ses amis l'empêchèrent d'aller plus loin, et il pleura amèrement en laissant les voyageurs.

ASSEMBLEE

L'association St Jean-Baptiste de Montréal doit avoir, samedi soir, une assemblée au cabinet paroissial.

Le but principal de la réunion est de considérer la résignation de certains membres du comité du monument national.

L'inauguration du Conseil-de-Ville

L'inauguration du nouveau Conseil-de-Ville aura lieu, ainsi que nous l'annoncions à trois heures lundi après-midi.

L'admission ne se fera que par billet.

Voici l'ordre du jour :

1o Rapport du bureau des Réviseurs sur le résultat des élections.
2o Installation du maire élu, prestation du serment d'office.
3o Introduction à tour de rôle des échevins nouvellement élus, et prestation du serment d'office.
4o Discours d'inauguration.
5o Nomination du maire suppléant.
6o Nomination des comités.

CARNAVAL DE L'EST

Une assemblée du comité du Carnaval de l'est, a eu lieu hier après-midi au no 99 rue St Jacques.

Les personnes dont les noms suivent y assistaient : MM. A Royer, Henry Hogan, Louis Perreault, John Burland, H D Monk Hon Rosaire Thibeaudeau, A H Simms, Ernest Lacroix, M Barsalou et A J Corriveau.

Après avoir constaté qu'il y avait un déficit de $505,00 dans le rapport du comité, une souscription fut immédiatement prélevée et on collecta $350,00 sur le champ.

Un comité fut ensuite formé dans le but de collecter la différence.

Ce comité devra se réunir la semaine prochaine et donner un compte rendu de ses succès ou insuccès.

Dès que le montant final aura été prélevé, une assemblée générale des citoyens aura lieu à l'Hôtel de Ville.

Jugement dans l'affaire McGreevey

Jugement vient d'être rendu dans la cause de T McGreevey vs la Reine. Cette action avait été intentée par le demandeur pour faire annuler la décision des arbitres à propos du contrat pour la construction du chemin de fer du Nord.

La Cour, en accordant les conclusions de la pétition de M. McGreevy, maintient que le jugement des arbitres est nul parceque ce qui y est rapporté ne concerne pas les arbitres et ne tranche pas le point en litige.

On se rappelle que les arbitres n'allouèrent à M. McGreevey que la seule somme de 125,000 piastres quoiqu'il eut refusé un peu avant d'accepter une offre de 500,000 piastres pour régler la question de la part de l'honorable J A Chapleau. Les arbitres sont MM. Fleming, Shanley et Odell. Cette cause commencera naturellement *de novo*.

L'ivrognérie ou l'habitude des boissons enivrantes, guérie par l'usage du Golden Specific du Docteur Haines.

Ce remède peut être mis dans le thé, le café sans que la personne qui le boit s'en aperçoive. La guerison s'opère vite et pour toujours, que le patient boive modérément ou soit un esclave de l'ivrognerie. Des milliers d'ivrognes sont devenus sobres, après avoir pris dans leur thé ou café, à leur insu, du Golden Specific. Aujourd'hui, ils croient avoir abandonné la boisson d'eux-mêmes. Il n'y a rien à craindre quant aux effets produits sur celui à qui on aurait administré du Golden Specific. Guérison garantie, Adresse : GOLDEN SPECIFIC COY, 185 Race St. Cincinnati, Ohio.

Nommez L'Etendard. 8o-6m

Chales brochés

Châles de Paisley, Aberdeen, Cachemire, châles en laine uni et tartans, vendus à 40 cts dans la piastre. par Dupuis Frères, à l'ancien magasin Merrill, rue Notre-Dame.

FAITS DU JOUR

Retraite—La retraite annuelle des citoyens d'Iochelaga est commencée, hier soir. M. l'abbé Hamon, P.S.S, est le prédicateur.

Cour de Révision—Les hons juges Loranger, Johnson et Torrance, ont siégé, hier, en cour de Révision.

Réunion—L'association des charretiers s'est réunie, hier après-midi, sous la présidence de M. Hoofstetter, et a voté des remerciements à tous ceux qui ont pris part à la démonstration de samedi dernier.

Conférence—M. le docteur Duval a donné hier soir une conférence sur la chimie.

Le sujet de la conférence était "Les divers composés de carbone.

Ephémérides—Vendredi, 6 mars.
Lever du soleil, 6 h 35 ; coucher, 5h 49.
Fête du Saint Suaire.
1429—Jeanne d'Arc, présentée au Dauphin, l'engage à se faire sacrer Roi à Reims.

Départs — Le Lieu.-Colonel Wosleley, major de Brigade, est parti hier afin de visiter les armes, accoutrements etc, etc., appartenant aux divers bataillons des compagnies de ce district.

—MM. François de Salles Bastien et T U de Lorimier, avocats de cette ville, partent ce matin pour plaider devant la cour de circuit du comté de Soulange, à Cote-au-Landing.

M. l'abbé Colin, PSS, Supérieur du Séminaire St Sulpice, à Montréal doit partir prochainement pour l'Europe.

Recette de famille—Pour préparer une bouteille de coup d'appétit à un prix accessible à toutes les bourses, prenez le quart d'un paquet de 25 cts des célèbres "Amers indigènes" et infusez le dans trois demiards d'eau bouillante 2m-j7m.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. James Steel, manufacturier de meubles, No 1908 rue Notre-Dame, qui paraît dans une autre colonne. 1f-m fév. 84-1-a

Blessé.—Un ouvrier nommé Joseph Valade, a été grièvement blessé, hier par un boucaut de sucre, à la raffinerie Redpath. Il fut immédiatement transporté à l'hôpital où il reçut les premiers soins.

Accident.—Le convoi de l'ouest a failli être victime d'un sérieux accident, hier matin, entre Ste Anne et Vaudreuil. Une certaine partie du mécanisme s'étant soudainement brisé, fit crever deux ou trois tuyaux de la locomotive, sans la prompte intervention de l'ingénieur M. Wm McNab, nous aurions probablement d'autres désastres à enrégistrer.

Quarante heures.—Les prières des quarante heures, commenceront dimanche à l'église Saint Patrice. La messe de clôture aura lieu mardi matin.

Recettes.—Les recettes du bureau du Revenu de l'Intérieur, ont été hier de $5,057.-60.

Grand Tronc—Les recettes du Grand-Tronc, la semaine dernière ont été de $274,-687.

Faillites—MM. Patterson, McKenzie et Cie, A Chartrand et James McKabe, sont en faillite.

Nos voyageurs—Les voyeurs du NB, arriveront à huit heures, ce matin, à la gare Bonaventure.

Réception—Le Maire donnera une grande réception de huit à dix heures, lundi soir à l'Hôtel de Ville.

La glissoire du parc—Cette glissoire sera fermée samedi. Dans l'après-midi les membres présents poseront en groupe,

Bal—Les cultivateurs du comté d'Hochelaga auront un grand bal, ce soir.

Le Pacifique—Les recettes sur cette ligne, la semaine dernière ont été de $110,-000.

Réparation—Des ouvriers sont a réparer la chambre dans laquelle le nouveau conseil municipal siégera.

A tous ceux qui *souffrent d'épilepsie, de crampes et de maux de nerfs*, nous recommandons instamment la méthode si universellement connue et quasi-miraculeuse du Prof. Dr ALBERT, Paris, 6 Place du Trône Que tous les malades s'adressent donc à lui avec confiance et beaucoup d'entre eux retrouveront la santé qu'ils désespéraient jamais recouvrer. Traitement par correspondance, après communication de l'histoire détaillée de la maladie. M. le prof. Albert n'accepte les honoraires qu'après constatation de résultats sérieux.

COMMERCE ET FINANCES

MARCHE DE NEW-YORK

(Par dépêche)

5 Mars.

Clôture			
Blé rouge No 2			
do	do	mars	00
do	do	avril	90⅞
do	do	mai	92⅜
do	do	juin	93½
Maïs			
do	do	mars	00
do	do	avril	50½
do	do	mai	50⅝
do	do	juin	50⅝
Avoine			
do	do	mars	00
do	do	avril	37
do	do	mai	37
do	do	juin	36⅞

Marché en hausse.

ARRIVAGE DES DEN REES

Montréal, 5 Mars 1885.

	Canal.	G.-T.	C. P.
Blé, minots	....	650	500
Maïs "	....	....	....
Pois "	....	3600	810
Avoine "	....	5059	500
Seigle "	....	....	....
Orge "	....	....	....
Farine, barils.	....	90	950
Farine d'avoine "	....	....	223
1 tasse	....	....	....
B urre, tinettes	....	....	100
Lard salé "	....	....	....
Saindoux "	....	....	....
Fromage caisses	....	....	....
Porcs abattus	....	609	....
Suif, barils	....	....	....
Cuir, rouleaux	....	100	....
Alcools	....	....	....
Tabac, colis	....	46	25
Pétrole	....	....	....
Peaux crues	....	....	....

BEURRE ET FROMAGE

5 Mars.

Nous cotons :		
Beurre crémerie, frais	0 20	0 22
Des Townships	5	0 20
Morrisburgh	15	0 17
De l'Ouest	0 10	0 16
Brockville	15	0 16
Kemouraska	0 9	0 14
Fromage,		
Fromage d'août	0 9	10½
Fromage de sept et oct	9 10	0 11½
Fromage commun	0 7	0 09

Le beurre est faible.
Le fromage est moins ferme.
Le cable cote le fromage à Liverpool, 57 s

MARCHE DE CHICAGO.

(Par dépêche

5 Mars

Blé		livraison	
"	"	mars	0 00
"	"	avril	0 77½
"	"	mai	0 82⅜
"	"	juin	0 84½
Maïs		livraison	
"	"	mars	0 00
"	"	avril	0 38¼
"	"	mai	0 41½
"	"	juin	0 00
Avoine		livraison	
"	"	mars	0 00
"	"	avril	0 27
"	"	mai	0 30⅜
Lard salé		livraison	
"	"	mars	00 00
"	"	avril	12 55
"	"	mai	12 65
"	"	juin	12 75

Saindoux		livraison	
"	"	mars	0 00
"	"	avril	6 90
"	"	mai	7 00
"	"	juin	7 08½

Marché en baisse.

MARCHE AU FOIN

Nous cotons ;

Foin pressé, la tonne	10 00	12 00
" en bottes 1re qualité	7 10	9 00
" " 2e "	8 00	7 00
Paille	4 00	5 00

PRIX COURANTS, DU GROS.

Tabac.

Tabac droit payé.

Prince of Wales, marque	₱ lb 0 36	0 39
Navy 3s 6s & 1s	" 0 37	0 40
Black, Twist 12s	" 0 38	0 39
Mahogany Chewing	" 0 37	0 45
Solace Commun	" 0 33	0 60
" Beau	" 0 42	0 45
" Bon	" 0 46	0 55
Rough and Ready, en 1 bts	" 0 50	0 65
Navy, 6's & 8's & 10's	" 0 40	0 45
Gold Bars, 6 et 12 pouces	" 0 50	0 70
Mahogany Navy, 3's	" 0 40	0 60
Bright Navy, 3's	" 0 45	0 65
Globe Tobacco Co. spécialité :		
Globe Fine Cut Chewing	" 0 75	0 80
Victoria Fine Cut	" 0 65	0 75
Gold Flake Cut Plug	" 0 65	0 70
Windsor Smok's Mixture	" 0 40	0 45
Wig Wag Smoking	" 0 32	0 25
Uncle Tom Smoking	" 0 40	0 42
Gold Flake Cizarette	" 6 00	8 00

Spiritueux.

Eau de vie, Hennessy	₱ gal 5 50	0 00
do	₱ cse 11 10	11 50
do Martel	₱ gal 4 50	0 00
Eau Martel	₱ cse 10 50	10 75
Esprits :		
65 O. P. Entrepot	₱ gal 0 99	1 00
50 do do	do 0 89	0 90
25 O. P. do	do 0 57	0 60
Wisker, droit payé, Goederam	do 2 45	0 00
Rye do do	do 1 32	0 00
Whiskey, W-W	do 2 44	0 00
Rye do	do 1 81	0 00
Gin de Kuyper	cse rge do 7 75	0 00
do	cse vte do 3 90	0 00
do	en futs do 2 00	2 10
Ale, Bass	qts 2 37	2 40
do	pts 1 57	1 60
Porter Guinness	qts 2 37	2 40
do do	pts 1 67	1 6

Huiles d'olive, etc.

E. Lonbon, Nice	₱ pts	2 00 2 10
do lo	pts	2 50 0 00
do do	chop	2 25 0 00
Antonine et Cie	liv. ₱ pts	5 50 0 00
do do	pts	8 50 0 00
do do	chop	7 25 0 00
Huile sublime toscane en caisses de 30 flacons		6 50 6 75
Crême d'huile toscane en caisses de 1 doz		5 50 0 00

Champagne :

Pommeray, qts		29 00
do pts		31 00
Piper Heidsick, qts		22 50
do pts		24 00
Jules Mumm. qts		21 50
do pts		22 50
J & D Mumm, qts		28 00
do pts		31 00
Jos. Perriere, qts		14 00
do pts		15 00
Ackerman & L. carte noire, qts		11 50
do do pts		12 50
Brandy.		
Otard, Dupuy et Cie		3 90 4 50
do do	cse	10 50 10 50
Bisquit, Dubouché et Cie	cse	7 50 0 00
Quantin et Cie		3 25 3 50
do do	cse	8 00 0 00
Pinet Castillon	do	3 30 3 42

Poissons.

Harengs Labrador, No. 1	p. brl.	6 00 6 50
do No. 2	do	5 00 5 50
do Cap-Breton	do	4 75 5 50
Morue sèche	p. cwt	4 25 4 50
Morue verte No. 1	p. brl.	4 00 4 50
do No. 2	do	3 00 4 00
Morue large	p. draft	6 50 7 00
Poisson blanc, lac Supérieur	p. brl.	0 00 0 00
Truite saumonnée, lac Supérieur	p. ½ brl.	4 25 5 00
Saumon No. 1	p. brl.	13 00 00 00
do No. 2	do	12 00 00 00
do No. 3	do	11 00 00 00
Maquereau No. 1	2c	00 6 50

Huiles.

Huile de morue T. N	p. gal.	0 60 0 65
do Tanneurs	do	0 60 0 62
do de Loup-marin raffinée	do	0 62 0 65
do blanche ordinaire	do	0 55 0 57
do de paille	do	0 55 0 60
do de lard, extra	do	0 90 1 00
do do No. 1	do	0 80 0 85
do d'olive pour machine	do	1 10 1 20
do do à bouche	do	1 80 2 10
do de Palma	₱ lb	1 00 1 10
do de Lin crue	p. gal.	0 57 0 60
do do bouillie	do	0 61 0 63
do de Baleine	do	0 73 0 60
do de Pétrole	p. char	0 17½ 0 17½
do do	par brl	0 17½ 0 00
do do	par brl	0 16 0 70
do do américaine	c	0 26 0 28

Platre pour la terre

Plâtre par 5 barils	₱ brl	1 20 0 00
" par 10 barils	"	1 15 0 00
" par 20 à 25 barils	"	1 10 0 00
" par 50 barils	"	1 05 0 00
" par 70 à 100 barils	"	1 00 0 00

Prix net à 30 jours.

Fournitures de Navires.

Goudron (coal tar) G	₱ brl.	3 25 3 50
Goudron à couverture	"	3 25 3 50
Pine Pitch		2 50 2 80
Résine épurée	₱ 280 lb.	2 50 3 65
No. 2	"	3 50 3 75
pâle et No 1	"	5 00 5 50
Essence de thérébenthine	₱ gal.	0 50 0 53
Etoupe (navy)	₱ 100 lb.	6 00 7 00

FAITES REPARER

Vos vieux PULL OVER et vos vieux CHAPEAUX DE SOIE

Tant vieux qu'ils puissent être, nous vous en ferons des neufs, et cela à bien bas prix.

VENANT D'ARRIVER 25 caisses de Chapeaux anglais, français, et américains. Ce qu'il y a de plus beau et de plus nouveau.

☞ Les chapeaux de l'an dernier sont sacrifiés sans merci.

CHS. DESJARDINS & Cie.,
No. 637 et 639 RUE STE-CATHERINE, Montréal.
ENSEIGNE DES TROIS CHEVREUILS. 5 mars-jno

SOMMIERS A RESSORTS "GALE!"

Seuls Sommiers au Canada avec ressorts d'acier trempée à l'huile. En vente par tous les bons marchands de meubles, et fabriqués par

Snov-1a GEO. GALE & SONS, Waterville, P.Q.

J'informe mes amis et mes clients que j'ai résigné la position de gérant résident de la compagnie d'Assurance de l'Amérique Britannique de Toronto, et je sollicite respectueusement le continuation de leur patronage pour la Compagnie Royale d'Assurance d'Angleterre.

H. B. GAULT.

Cie. Royale d'Assurance d'Angleterre,

BUREAU PRINCIPAL AU CANADA, A MONTREAL.

CAPITAL - - - - - $10,000,000
PLACEMENTS - - - - - $27,000,000

Montant placé au Canada pour la protection des porteurs de police, principalement au fonds du gouvernement $750,000. RESPONSABILITE DES ACTIONNAIRES ILLIMITEE.

La ROYALE a le plus grand surplus d'actif au-dessus du passif de toutes les Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

H. B. GAULT,
WILLIAM TATLEY, | Agents principaux et Gérants résidents

C. ERNEST GAULT, WALTER R. HUBBARD, JAMES ALLIN, } Agents spéciaux du Département anglais, Montréal.
E. HURTUBISE & A. St-CYR, Agents spéciaux du Département français Montréal.

3o 84-1a

Gants de Kid

Un lot considérable de Gants de Kid détaillés à 10, 20 et 25 cents la paire.

SOIERIES

Le meilleur choix de Soies et de Satins noirs et de couleurs, Soies et Satins brochés détaillés à 10 cts dans la péastre.
600 coupons de Soie, 1000 coupons de Ruban sacrifiés au quart du prix coutant.

Garnitures.

25000 verges de Miret Frange, Passementerie, Braid (soutaché) **Brandebourg, etc,** détaillé à 1c la verge

Toiles a Draps

20 pièces de Toiles à Draps, détaillées à 85 cents, valant $1.40.

A L'ANCIEN MAGASIN MERRILL,

1682 & 1684 Rue Notre-Dame

DUPUIS FRERES

24 fev 84

ESPERANCE POUR LES SOURDS

Notre Tympan Artificiel et Perfectionné guérit la surdité dans toutes ses phases. Il est recommandé par les savants d'Europe et d'Amérique. Ecrivez et demandez un *livre descriptif illustré* contenant les témoignages de docteurs, juges, ministres, d'hommes et de femmes distingués qui ont été guéris en l'employant, et qui le *recommandent avec le plus grand plaisir.* On ne le voit pas en le portant. Il ne fait pas souffrir et donne une guérison permanente Adresse: **J. H. NICHOLSON, 93 Clinton Place, New-York.** 8oct 84-1a

SAVAGE'S URSINA

— OU —

Graisse d'Ours Canadiens

La vogue qu'a prise cette Pomade est due à sa qualité supérieure et à son parfum délicieux

Cette POMADE doit se trouver sur les bureaux de toilette de toutes les Dames.

Préparée d'après la recette originale de MM. Lamplough & Campbell, par leurs successeurs

EVANS, FILS & MASON, (Limitée)

Montréal, Toronto, Can., Boston, E.-U.
20j-1no q h

AVIS AUX AMATEURS DE CHEVAUX

Le soussigné offre en vente une magnifique paire de chevaux bien pareils, d'une seule couleur, sous poil noir. Prix modéré.

CHRISOSTOME TRUDEL,
Propre, comté de Chambly.

P. G. MORIN,

NOTAIRE,

62 rue St-Jacques

Ci-devant de Hétu, Dumouchel & Morin.
18nov 84-jno

CHS. E. GRATON, L.L.B

AVOCAT

No. 6 RUE ST-JACQUES, Montréal

Résidence, Bureau du soir, 139 rue saint-Laurent, village Saint-Jean-Baptiste
8 mai 84-jan

MM. Augé & Lafortune,

AVOCATS

Ont transporté leurs bureaux au

No. 46 Rue St. Vincent

12 mai 84-jno

NEW-YORK PIANO COMPANY.

COMPAGNIE DE PIANOS

De New-York

228 rue Saint-Jacques

MONTREAL

Agents pour le Canada des célèbres

PIANOS WEBER

DE NEW-YORK

Reconnus par tous les artistes pour être les meilleurs qui existent au monde et être employés dans les concerts par

ALBANI	GERSTER
PATTI	R. KING
CARRENO	NILLSON

La Compagnie d'Opéra Italien

— ET LA —

Compagnie d'Opéra de Sa Majesté

Prix fort peu élevés relativement aux

Pianos Bon Marche

Demander des Catalogues illustrés et des listes de prix à la

New-York Piano Co

A MONTREAL

PIANOS

LISTE DES

Premiers Manufacturiers

REPRÉSENTÉS PAR

CETTE MAISON.

ALBERT WEBER, New-York	}	PIANOS
DECKER & FILS "		
J. P. HALE, "		
N.-Y. PIANO Co., "		Etats-Unis.
VOSE & FILS, Boston.		
HEINTZMAN, Man. Co. Pian		
GEO. WOODS & Cie.,	}	Orgues.
BURDETT ORGAN CO.		

Nous vendons des pianos garantis en bois de rose à $225, au comptant, les mêmes que ceux vendus par les agents $350 et $400.

Nous ne tenons que les meilleurs instrument, garantis pour cinq ans. Tous les Pianos et nos Orgues sont tels que représentés. Pour les Catalogues illustrés complets de tous les fabricants indiqués ci-dessus avec les gravures de chaque type, ou pour les catalogues et les listes de prix d'Orgues, s'adresser par carte-poste.

Un nombre de Pianos et d'Orgues d'occasion à louer qui pourraient être achetés à bon prix par paiements partiels.

N. B.—Les accordeurs et répétiteurs les plus compétents des meilleures maisons de New-York sont employés dans nos ateliers. Les vieux Pianos sont repris et rendus presque comme neufs.

LE PLUS GRAND MAGASIN DE PIANOS DU CANADA

Voyez nos Pianos et Nos Prix avant d'acheter

COMPAGNIE de PIANOS de NEW-YORK

CE QUI SUIT a paru dans notre édition d'hier soir.

OA ET LA.

Le parlement de Québec s'est ouvert à trois heures, cet après-midi.

La *Gazette Officielle*, de samedi, publie la nomination de l'hon M. F X Praxède Larue, comme conseiller législatif de la division de La Salle.

M. l'abbé Bruchési, ancien professeur à l'Université Laval, vient d'arriver à Paris, après avoir passé trois mois dans l'Anjou.

Le village de Bryson et l'Ile au Calumet se proposent de souscrire $6,000 pour la construction d'un pont, sur la rivière Ottawa, entre ces deux points.

Voici, à peu près, comment sera composé le cabinet de M. Cleveland, le nouveau président des Etats-Unis :

Sénateur Bayard, secrétaire d'Etat ; Daniel Manning, secrétaire du Trésor ; sénateur Lamar, secrétaire de l'Intérieur ; sénateur A H Garland, procureur-général ; M. Vilas, maître général des postes ; M. Endicott, ministre de la guerre, et M. Whitney, ministre de la marine.

Le conseil de ville de Lévis vient de passer une série de résolutions par lesquelles il réclame le raccordement du Pacifique avec l'Intercolonial et proteste contre le passage du Pacifique sur le territoire américain.

Ces résolutions seront adressées à M. I N Belleau, député de Lévis, et à l'hon Jos Bolduc, sénateur de la division Lauzon, avec prière de les faire valoir auprès du gouvernement fédéral.

Nous lisons dans la *Vallée d'Ottawa* de mardi :

" M. Beaugrand a été élu, hier, maire de Montréal par 401 voix de majorité. Nos confrères conservateurs de Montréal, qui ont cru devoir publier la requête à M. Beaugrand devront sans doute regretter leur action, car un peu moins de concession et plus de vigueur dans la lutte aurait pu empêcher ce résultat. "

Une décision importante a été rendue mardi, par la cour Supérieure de Québec, présidée par l'hon. juge Caron.

Le 13 juillet 1881, le gouvernement local et l'hon Thomas McGreevy par acte notarié soumettaient à trois arbitres, MM. Walter Shanly, Chs Odell et Sanford Fleeming la décision des réclamations de M. McGreevy contre le gouvernement, au sujet de la construction du chemin de fer du Nord. Le 14 juin 1882, les arbitres rendirent leur sentence accordant $147,472 à M. McGreevy. Ce dernier qui prétend avoir droit à $600,000 a, par une pétition, attaqué cette sentence comme illégale. M. le juge Caron a maintenu la pétition de droit sans cependant dire combien peut exiger M. McGreevy. M. Irvine occupait pour M. McGreevy et M. Pope pour le gouvernement. On nous informe qu'il y aura appel.

D'ar-ci par là

—Dimanche soir, à St Pie de Déguire, le feu a détruit les moulins à scie et à bardeaux de MM. Parenteau et Bergeron. Pas d'assurance. Pertes : à peu près $1,000.

—Dès l'année prochaine Trois-Rivières aura en hiver comme en été une ligne de traverse entre la rive nord et celle du sud. Un bateau en fer sera construit à cet effet.

—Des communications téléphoniques doivent être établies prochainement entre St Hyacinthe et Montréal.

—La population catholique de Saint-Boniface, Manitoba, est de 2,136 âmes, réparties entre 336 familles dont 215 sont d'origine française, Canadiens ou Métis. Il y a 1380 communiants, 621 enfants de 5 à 15 ans et 230 au-dessous de 5 ans. Le collège, le couvent et autres écoles comptent 448 élèves.

—On écrit de Ste-Marie de la Beauce :

M. Rémi Lapierre, de Lewiston, vient à Ste-Marie pour affaires, s'est victime d'un accident assez grave, chez MM. Lemieux et Dallaire, marchands. Monté au hangar pour voir quelque marchandise qu'il voulait acheter, M. Lapierre, en descendant l'escalier passa sur le commis qui le suivait et qui s'était embarrassé dans quelque chose, est tombé le côté droit sur un quart placé au bas de l'escalier et ne put s'y relever immédiatement.

Le commis s'en fut chez le médecin qui constata que M. Lapierre avait deux côtes enfoncées et une troisième brisée. Le malade a été transporté à l'hôtel, et l'on attend la visite de sa famille qui a été immédiatement informée de l'accident. Le commis, M. Motency, s'est infligé lui aussi des contusions qui, cependant, ne sont point graves.

—Oman Digna, n'est autre qu'un Français, du nom de Alphonse Vinot, né à Rouen en 1832. Sa mère étant devenue veuve avait épousé en 1837 un marchand égyptien qui se nommait Osman Digna et qui mourut en 1842, laissant à son beau-fils son nom et sa fortune.

MARINE ET PECHERIES

Le rapport du ministre de la marine et des pêcheries renferme des chiffres intéressants.

Le nombre des employés du service extérieur a été de 1,363, et les dépenses se sont élevées à $1,257,728.

L'entretien des signaux d'alarmes, des bouées, des phares, des stations d'approvisionnement a coûté, pour Ontario et Manitoba $90,788 ; pour Québec $117,243 ; la Nouvelle-Ecosse $161,927 ; l'Ile du Prince-Edouard $1,059 ; le Nouveau-Brunswick $86,670 ; la Colombie Anglaise $9,724.

Le service des bateaux à vapeur du gouvernement s'est soldé comme suit : le Newfield, $25,726 ; le Napoléon III, $36,334 ; le Druid, $16,634 ; le Sir James Douglas, $16, 11 ; la Canadienne, $19,935 ; le Northern Light, $19,539 ; soit une dépense totale de $124,832. Les frais de la police des ports de Montréal et de Québec sont cotés à $41,930, et les revenus n'ont atteint que $28,497, créant un déficit de $13,433. Le nombre des naufrages qui ont eu lieu dans les eaux canadiennes a été de 199 contre 366 l'année précédente. Enfin, on constate 29 pertes de vie, et les dommages de l'année sont évalués à $2,397,758.

Chronique Religieuse

—M. l'abbé Bochet, curé de Ste-Anne de la Pérade, vient d'être nommé chanoine de la Cathédrale des Trois Rivières, en remplacement de M. l'abbé T S de Carufel, décédé en décembre dernier.

NOTES DE LA SESSION

Emprunts temporaires.

Ottawa 5.—Les emprunts temporaires faits par le gouvernement, se lisent comme suit : Banque des marchands $500,000, banque d'épargne $500,000, banque de Montréal $2,060,000, banque de Londres et Westminster £1,300,000, Baring Bros. £233,986. Empire Glynn, Mills et Cie £267,500.

Bonus du chemin de fer.

Une délégation composée de plus de 60 membres, a eu une entrevue hier avec le ministre des chemins de fer, au sujet des bonus donnés par certaines municipalités aux chemins de fer. Ces municipalités veulent faire payer par gouvernement fédéral les bonus qu'ils ont donnés. Ils donnent pour raison que non seulement les localités où passent ces chemins de fer en bénéficient, mais aussi, tout le Canada ; ils disent aussi que plusieurs municipalités de Québec ont été remboursées dans des cas semblables. Sir John a promis de prendre la chose en considération, et de la soumettre à ces collègues, mais il leur dit qu'il pensait pas qu'il en obtiendrait quelque chose. Monsieur Pope dit que jamais les municipalités de Québec avaient été remboursées pour leur bonus, et que Ontario ne pouvait se plaindre, car le gouvernement a dépensé $30,000,000 pour cette dernière province, pour des chemins de fer, tandis qu'il n'a dépensé que $4,000,000 pour Québec.

LYNCHE

Charlotte, 5—Lee Staleu, nègre qui a maltraité une petite fille, et qui causa sa mort a été lynché.

O'DONOVAN-ROSSA

Fall River, 5—Dans une conférence ici, hier soir, O'Donovan Rossa a dit qu'il croyait que dans trois ans, l'Irlande serait indépendante du parlement anglais, sinon Londres ne sera qu'un monceau de ruines.

Le prince de Galles en Irlande

Dublin, 5—Les loyaux vont faire une grande démonstration à l'arrivée du prince de Galles. Le lord maire O'Connor a écrit une lettre disant que par la déclaration qu'il a faite à la réunion de dimanche dernier, qu'il descendrait le drapeau de sur l'hôtel de ville au moment du passage du prince de Galles, il voulait dire que vu les relations tendues qui existaient entre le lord-lieutenant et les nationaux, il ne pourrait offrir l'hospitalité municipale au prince qui allait être l'hôte du lord lieutenant. Le lord-maire dit qu'il n'a pas la moindre intention d'insulter le prince de Galles.

On s'attend que cette lettre va causer une scène sérieuse à la prochaine réunion du conseil de Dublin.

Incendie d'une Chapelle

New-York, 5—La chapelle Saint-Joseph, construite en 1864 par le père Thomas Farrell, Nos 65 et 67 Sixième avenue, a été détruite par un incendie qui s'est déclaré hier au point du jour dans les magasins de la Société de Saint Vincent de Paul installés dans le sous-sol de la chapelle. C'était un bâtiment de brique attenant l'église Saint Joseph, dont le cardinal McCloskey a été autrefois pasteur, et relié par une arcade avec la cure, située dans Washington place et occupée par les pères John Salters, Kearney et O'Keefe. L'arcade de communication est fermée par une porte de fer, qui seule a sauvé la cure de la destruction.

Le chef des pompiers M. Gicquel a reconnu tout de suite que pour sauver l'église il fallait attaquer les flammes par derrière, ce qui a nécessité la démolition partielle d'un hangar et d'une clôture de Waverly place. Une fois installés dans une position favorable, les pompiers se sont rendus maîtres de l'incendie en une demi heure, mais tout l'intérieur de la chapelle était ruiné, notamment l'autel et un certain nombre de beaux tableaux, propriété personnelle du père Salters. La portion nord de l'église a été sérieusement endommagée, et il n'est rien resté des magasins de la société de St Vincent de Paul.

Le pompier Anthony Stephenson, en arrachant des boiseries flambantes dans la chapelle, a été blessé à la tête par des fragments de corniche tombés du plafond.

Le montant des dommages est de $20,000.

LE MARI D'UNE VOLEUSE

Chicago 5—M. Douglass Hale vient d'intenter une action en divorce devant la cour de Chicago, par le motif que sa femme a subi une condamnation criminelle. En 1878, un *burglar* de profession nommé Mike Weaver a été envoyé au pénitencier, où il est encore, pour avoir commis un vol de bijoux dans la maison de M. Douglass Hall, qui était alors directeur de la *Clearing House* de Chicago. Après la condamnation du voleur, sa femme restitua les bijoux par lui volés et excita l'intérêt de la famille Hale en professant les sentiments les plus vertueux et en se plaignant d'avoir été odieusement trompée dans son mariage, car, quand elle l'avait contracté, elle était bien loin de se douter, affirma-t-elle, que l'homme qu'elle épousait était un voleur.

Mme Weaver manœuvra si adroitement que bien à peu elle se fit d'une étroite amitié avec Mme Hale. Celle ci tomba dangereusement malade et fut avertie par les médecins que ses jours étaient comptés. Préoccupée de l'avenir de ses deux enfants en bas âge, elle crut ne pouvoir mieux faire que de les confier à sa nouvelle amie, la femme du convict, et elle lui fit promettre de leur servir de seconde mère.

Rassurée par cette promesse la malade expira en paix, et, conformément à son dernier désir, la dame Weaver vint habiter avec M. Hale et les enfants.

Une fois dans la place, elle s'appliqua à consoler le banquier de son veuvage et elle eut l'art de s'emparer entièrement de son cœur et de l'amener à lui proposer le mariage.

Elle se fit divorcer de son mari le convict, et les préparatifs de la nouvelle union furent poussés activement.

Huit jours avant celui fixé pour la cérémonie, des détectives se sont présentés dans la résidence de M. Hale et ont arrêté la dame Weaver pour avoir volé un diamant dans un magasin de bijouterie où elle était allée pour acheter un cadeau à son fiancé. L'enquête faite à cette occasion démontra qu'elle n'en était pas à son premier vol et qu'elle avait déjà été au pénitencier, où elle s'était trouvée en même temps que son mari, sa sœur et son beau-frère.

Cependant, elle soutint qu'elle était innocente malgré toutes les apparences. M. Hale, aveuglé par l'amour, trouva les explications plausibles, désintéressa le bijoutier, obtint l'abandon des poursuites et épousa la femme divorcée de Weaver.

Ce mariage porta un coup funeste à la fortune de M. Hale. En le voyant s'allier à une famille notoire de voleurs, les banquiers de Chicago rompirent toutes relations avec lui ; il fut forcé de se démettre de son emploi de directeur de la *Clearing House* et il ne tarda pas à tomber dans la pauvreté.

Ces épreuves n'affaiblirent pas sa confiance dans l'honnêteté de sa femme, et il quitta Chicago avec sa famille pour Milwaukee, où il s'efforça de se créer une situation. Un beau jour sa femme fut arrêtée et envoyée dans la maison de correction pour avoir commis des vols dans une douzaine de magasins. Cette fois encore, elle trouva grâce aux yeux de son mari, à qui elle persuada n'avoir volé que pour amour pour lui et par pitié pour ses enfants, dont les souffrances lui fendaient le cœur.

A la sortie de la condamnée de la maison de correction, M. Hale ramena sa famille à Chicago et trouva un emploi qui, à défaut de la fortune d'autrefois, lui rendit une modeste aisance.

A la fin de janvier dernier, Mme Hale a encore été arrêtée pour vol, reconnue coupable et condamnée à un an de maison de correction.

Cette dernière escapade a fait tomber les écailles des yeux de M. Hale, et comprenant un peu tard qu'il était depuis des années dupe d'une intrigante hypocrite il s'est décidé à demander le divorce.

CONSEIL DE VILLE

Un caucus des comités, a eu lieu à trois heures et demie cette après midi à l'Hôtel de Ville sous la présidence du maire.

La presse n'était pas admise, mais nous avons appris que le premier ordre du jour a été la résignation de l'échevin Jeannotte.

Au moment où nous mettons sous presse ce dernier explique le motif qui l'a poussé à envoyer sa résignation.

Nous donnerons d'autres détails demain.

Cour des Sessions, district de Joliette

4 mars 1885.

Présent : Son Honneur M. le juge Desnoyers.

La Reine vs F X Harnois, sur conviction d'assaut grave sur son père (six mois d'emprisonnement préventif). Sentence : deux mois d'emprisonnement aux travaux forcés.

La Reine vs Philéas Goulet, orphelin de père et de mère, âgé de douze ans, sans parents ni amis, accusé d'avoir pris et emmené le cheval et la voiture de Jos Ethier, et de s'être enfui avec, de manière à en priver temporairement le propriétaire ; sentence : trois ans à l'Ecole de Réforme.

La Reine vs Albert Allard, sur accusation d'avoir causé un dommage malicieux à une propriété immobilière, au montant de $4, M. J O Desilets, greffier de la paix, déclare, pour la couronne, que vu l'emprisonnement préventif de l'accusé, qui dure depuis bientôt sept mois, et vu l'absence d'un témoin essentiel et en vue aussi d'éviter des frais, il croit que l'accusé est suffisamment puni et déclare ne pas vouloir poursuivre ultérieurement cette affaire.

Le prisonnier est alors élargi.

La Reine vs Paul Charbonneau, emprisonné en février 1884 admis à caution pour comparaître au Banc de la Reine, puis reconstitué prisonnier pour se prévaloir de la juridiction sommaire du juge, sur accusation d'obtention d'argent sous de faux prétextes. La Couronne déclare que vu le peu d'importance de l'offense, vu les circonstances, et aussi pour éviter des frais, elle n'a pas cru devoir assigner de témoins et déclare ne pas vouloir poursuivre ultérieurement cette affaire. Le prisonnier est élargi.

La Reine vs Narcisse Dumulon et Joseph Laforêt, sur accusation d'avoir causé un dommage malicieux à une propriété immobilière (savoir en brisant un carreau de la valeur de 20 cents,) détention préventive au-delà de six mois. La Couronne fait la même déclaration que dans les causes ci-haut et les prisonniers sont libérés.

La Reine vs Aldéric Beaupré, sur conviction de vol d'une bouteille de whiskey chez son patron.

Sentence : Vu la jeunesse de l'accusé et son repentir, un mois d'emprisonnement aux travaux forcés.

JUGEMENTS

Les jugements suivants ont été rendus, ce matin, en cour Supérieure, par l'hon juge Taschereau :

Van de Bliet vs Bergeron—Opposition maintenue.

Bissonnette vs McDonald—Contestation renvoyée.

Banque d'Echange vs Robert Hall—Action déboutée.

Dufresne vs Verbster—Action renvoyée.

Shorch vs The Canada Sugar Refining Co—Action déboutée.

Ascher vs The Canadian Express Co—Action renvoyée.

Laurier vs The Provincial Loan Co—Action renvoyée.

Duperry vs Viger — Jugement pour $413.92.

Latour vs Labelle—Séparation de biens.

Moffett vs Belden—jugement pour $585.20.

Molte vs Davis—Action renvoyée.

Joyce vs McCall—Action déboutée.

Joloin vs Archambault—Action déboutée.

Carneel vs Lavoie—Jugement condamnant le défendeur à payer ses frais.

Joseph Auclair vs *La Minerve* — Action déboutée.

Banque d'Echange vs Campbell—Contestation maintenue.

Gagné vs Gnadinger—Action déboutée.

Collette vs Lamb—Action renvoyée.

La Compagnie du Rhode Island vs La Compagnie du chemin de fer South Eastern—Action renvoyée sauf recours sur le prix des objets vendus.

Chronique Locale.

Vigilance—Les gardiens du pont Victoria sont toujours sur le qui-vive. Ils ont quitté l'intérieur du pont pour exercer leur surveillance à l'extérieur.

Assemblée—L'international Coal Mining Co, a tenu hier son assemblée annuelle, dans les bureau de la Compagnie No 199 rue des commissaires.

Réunion—La réunion annuelle de la compagnie de chemin de fer de Montréal et Sorel, est convoquée pour le 10 mars prochain, au bureau de la compagnie, No 7 Places d'Armes.

—Si vous avez le rhume ne le négligez pas, achetez immédiatement une bouteille de Allan's Lung Balsam.

De Wolff—De Wolff s'est conduit si bien dans le bureau du prêteur sur gages, qu'un autre prêteur sur gages lui a offert une situation comme teneur de livre dans ses bureaux. De Wolff est un homme très versé dans les affaires. L'accusation portée contre lui est maintenant arrêtée, vu que M. Gale est parti pour la Nouvelle Orléans et qu'il ne sera de retour que dans 3 semaines.

On Demande

Une SERVANTE pour une famille de deux personnes. Bons gages. S'adresser à J. M., bureau de *L'Etendard*. 3m

Situation demandée.

Un homme marié, tailleur de première classe demande une place. Références de première classe. S'adresser à

L. A. C., Bureau de *L'Etendard*.

PAIN-KILLER DE PERRY DAVIS

Toujours PRET

A SOULAGER LES DOULEURS

L'Ancien Pain-Killer,

le seul et véritable remède contre les douleurs internes ou externes.

27 oct

Mères et Nourrices

Lisez avec soin les avantages que le Sirop de Coderre a sur tout autre Sirop Calmant ou Cordial offert pour les maladies des enfants.

Le Sirop des Enfants du Dr, Coderre est préparé avec soin, suivant la formule du Dr. Coderre, et a été employé par lui dans sa pratique privée pendant des années, ayant au-delà de quarante ans d'expérience comme médecin.

Le Sirop de Coderre est hautement recommandé par les Professeurs de la Faculté de Médecine du Collège Victoria, Montréal.

Le Sirop de Coderre est parfaitement sur et peut être administré sans aucun danger contre les maladies pour lesquelles il est recommandé.

Le Sirop de Coderre est exempt de tout repos ou de substances désagréables.

Le Sirop de Coderre guérit les Coliques et les douleurs de la dentition.

Le Sirop de Coderre guérit la diarrhée des enfants et les irrégularités des intestins causées par la dentition 31uil-jno

A VENDRE

A vendre TROIS *SPRING BEDS* de 'Gale' au prix du gros. S'adresser à

16j-jno L. A. C., Bureaux de *L'Etendard*

On demande à louer

Un logement de cinq ou six appartements, avec bains et w. c. dans la partie Est, ou à Hochelaga, pas de *basement*. S'adresser à

23f J. M., Bureau de *L'Etendard*

Logements à Louer

S'adresser au No. 339 rue Lagauchetière, entre les rues Sanguinet et St-Denis. 6f

Marchandises Sèches.

Une importante fabrique Européenne voudrait trouver une bonne maison pour la vente en gros ou en détail de produits de première qualité, toujours en vogue et de vente facile. Ecrire: J. VERGHEYNS, P. O., Box 1525, Montréal. 21-5f

AVIS

Les personnes qui doivent à la succession de feu Révd Art. Giguère, curé de St. Etienne de Beauharnois, sont priées de payer immédiatement, et celles qui ont des réclamations contre la dite succession voudront bien présenter leurs comptes.

EUG. DESMARAIS, Ptre,
Exécuteur testamentaire.
St. Louis de Gonzague, 2 Mars 1885 31-3m

Vente a Sacrifice !

EPICERIES

A BON MARCHE !

Le soussigné annonce à ses clients et au public qu'ayant décidé de se retirer du commerce d'épicerie, il vendra en détail à des

Prix Excessivement Réduits

Le stock devant être complètement liquidé avant l'époque du déménagement, le soussigné fera tous les sacrifices nécessaires pour arriver à ce résultat, et le public trouvera dans ses magasins des occasions uniques de

BON MARCHE !

Aussi à vendre, garnitures de magasin, chevaux, harnais, voitures, etc., etc.

A. O. GAUTHIER,

94—Rue St-Laurent—94

MONTREAL. 20f

AVIS AUX MERES

SERVEZ-VOUS DU

Trésor des Nourrices du Dr, PICAULT

Pour les enfants qui commencent à faire leurs dents. Période si critique pour eux.

Il produit un sommeil naturel. C'est un remède des plus sûrs. Il est agréable au goût. Il est inoffensif. Il soulage immédiatement. Prix, 25 cts par bouteille. En vente partout. 5f 85-1no

Jos O'C. Mignault, B.A.

INGENIEUR DE MINES et CHIMISTE ANALYTIQUE,

Chambre No. 11, Bloc Baron,

162 Rue St. Jacques.

Examens d'Aliments, Minéraux, etc. 8j 81-7m

ALMANACH

— DES —

SOCIETES SAINT-JEAN-BAPTISTE,

Du Canada et des Etats-Unis.

POUR L'ANNÉE 1885 (Deuxième année)

Joli volume in-12, impression très soignée.

PRIX : 15 Cts.

Les belles fêtes qui ont marqué l'année 1884 feront époque dans l'histoire des Canadiens Français et tout ce qui peut conserver et raviver le souvenir de cette brillante manifestation nationale contribue à une œuvre hautement patriotique et utile C'est là le but de *l'Almanach des Sociétés Saint-Jean-Baptiste.* Inattaquable par le récit des plus beaux faits de notre histoire et nourrir le cœur par l'inspiration chaleureuse de l'amour du pays exprimée par les poètes et littérateurs canadiens, c'est là le programme qui a été suivi. 9fév

J. B. ROLLAND & FILS,

6, 8, 10, 12 et 14, rue St Vincent, Montréal

Découverte Importante

DIPHTHERINE

OU

ANTI-DIPHTHERITIQUE

Spécifique contre la Diphtherie et autres maux de gorge.

Rien n'est meilleur pour guérir la consomption ou à sa première période, la bronchite chronique et les rhumes.

La Diphtherie vaincue !

Aux ravages de cette maladie terrible et réputée incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès soutenus, et les centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi attestent suffisamment étonnante de ce remède

PREPARÉ PAR LE

DR. N. LACERTE

LEVIS P.Q.,

En vente chez les pharmaciens, et en dépôt chez Lavioletie & Nelson, rue Notre-Dame. Prix : 50 cts la bouteille. 20 oct 84 38m

La NOUVELLE MACHINE A BRODER

Patentée le 8 Mars 1882.

Fait aussi des Capuches, Tuques, Mitaines, Pantalons, etc.,

Avec facilité et rapidité. Prix seulement une piastre. Machine envoyée par malle avec la direction sur réception du prix. Agents demandés. Ecrire pour circulaires à C. W. ROSS, P. O. Box 141 Seul manufacturier, Guelph, Ont. Aussi marchand de patrons de toutes sortes pour broderie. 27m-ja

PROVINCE DE QUÉBEC, district de Montréal—Cour de Circuit—No. 233.

Jean-Baptiste Larue, demandeur vs Pierre Roy, défendeur et Seraphin St. Jean, tiers saisi.

Le 16ème jour de Mars 1885, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du tiers saisi, 61 rue St Antoine, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les meubles et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles, bois de noyer noire, patrons, fois ouvrés, un tour complet et un grand nombre d'outils trop long à énumérer.

Conditions, argent comptant.

JULES VALIQUETTE, H.C.S.

Montréal, 5 mars 1885.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal—Cour de Circuit—No. 7099.

Joseph Cartier, de Sorel, district de Richelieu, gentilhomme, demandeur, vs Joseph E. Dorval, de Montréal, agent, défendeur.

Le 16ème jour de Mars 1885, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, rue des Allemands, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice au plus haut offrant et dernier enchérisseur, les meubles et effets du dit défendeur, saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc. Conditions, argent comptant.

A. LAVERDURE, H. C. S.

Montréal, 5 mars 1885.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal—Cour de Circuit—No. 9007.

Gustave Destroismaisons, demandeur vs Adolphe Cadieux, fils, défendeur.

Le 14me jour de Mars 1885, à neuf heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur, No 574 rue Albert, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les meubles et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en machine à coudre, meubles de ménage, etc.

Conditions, argent comptant.

J. B. PERRAULT, H.C.S.

Montréal, 5 Mars 1885.

CE QUI SUIT a paru dans notre Extra.

Tué par la populace

Batesville, Tex, 5—Un nègre, accusé d'avoir insulté une femme blanche, a été arraché des mains de la police et tué par la populace.

L'Angleterre en Egypte

Alexandrie 5—Le mécontentement des naturels contre les règlements anglais, augmente. Des menaces sont fréquemment proférées contre le général Stephenson.

EXECUTION

Philadelphie, 5—Le Dr Albert G F Goersen a été pendu ce matin pour le meurtre de sa femme, commis il y a cinq ans. Il est aussi soupçonné d'avoir empoisonné sa belle-mère, Mme Sonder.

LES VOYAGEURS CANADIENS

Ste Flavie, Qué, 5—Le train ayant les voyageurs Canadiens à son bord a été retardé de deux heures à Petit Métis, par le déraillement de deux chars. Personne n'a été blessé. Le train est parti d'ici à 11½ hrs, ce matin.

Tout les voyageurs sont bien.

Ce que content les dynamitards

Londres, 5—Les réparations à la Chambre des Communes et à la salle Westminster, nécessitées par les récentes explosions, ont coûté $43,000.

Il a été payé, l'an dernier, $190,000 pour constables spéciaux, nécessités par les dynamitards.

GUERRE DU SOUDAN

Londres, 5—Les dépenses de la campagne du Soudan, jusqu'aujourd'hui, se chiffrent à £3,360,000.

Caire, 5—Ses Egyptiens continuent à manifester de l'insubordination contre les anglais. Tous les jours, quelques naturels sont fouettés pour avoir assailli des soldats anglais.

OLIVIER PAIN

Paris 5—Rochefort dit qu'Olivier Pain ne prend aucune part dans la campagne du Soudan. Le Mahdi ne confie le commandement de ses troupes à aucun Européen. Pain est allé en Egypte dans le but de délivrer les français qui sont prisonniers du Mahdi.

LES BOOMERS

Kansas City, 5—Il existe un camp considérable de Boomers de O'Kluhama, près d'Arkansas City.

Des renforts arrivent constamment. Le capitaine Couch et 12 officiers ont été arrêtés, hier.

Couch a assuré à ses camarades que son arrestation n'était qu'une farce et qu'il serait de nouveau en liberté, samedi prochain. Il leur a recommandé d'attendre son retour de Wichita, avant d'intenter l'invasion projetée.

LES RUSSES EN AFGHANISTAN

Londres, 5—Les officiers anglais dans l'Afghanistan sont dans une grande anxiété au sujet des affaires de ce dernier pays.

Par une complication de chemins de fer, les Russes ont beaucoup plus de chances d'occuper Hérat que les anglais.

L'Inde est prête à mettre 26,000 indigènes à la disposition des anglais à Ouettat.

On dit que 50,000 hommes sont sur le point d'entreprendre une campagne de 6 mois, en dépit des efforts du gouvernement pour les décourager.

On se propose d'ajouter encore 20,000 à l'armée.

Londres 5—L'ambassadeur russe a eu une entrevue avec Gladstone aujourd'hui, et lui a communiqué un certain nombre de dépêches importantes qu'il avait reçues de son gouvernement relativement à la question de la frontière Afghane.

ARRESTATION

Le détective Fahey vient de faire l'arrestation d'un nommé Côté, qui avait sa pension au London hotel. Il est accusé de plusieurs vols commis dernièrement dans la ville de Boston.

ABJURATION

A Ste Anne des Plaines, le premier courant, Dlle Mathilde Forget, protestante, faisait abjuration, et recevait des mains du Rév J E Dugas, curé du lieu, le Sacrement de Baptême.

CONFERENCE

Le Dr Duval fera ce soir dans les salles des arts et manufacture, 80 rue St Gabriel, une conférence sur " les différents composés du carbone."

Le public est invité. La conférence commencera à huit heures.

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de Lachine a eu hier une assemblée.

L'engagement de M. H Robert en qualité de secrétaire trésorier de la municipalité et celui de M. Joseph Joly comme ingénieur et chef de police, ont été renouvelés pour l'année prochaine.

Une ligue sanitaire

A la grande assemblée des médecins qui aura lieu samedi prochain, on discutera la question de la prévention du choléra, et il est fort probable que l'on formera une association qui sera connue sous le nom de *Ligue Sanitaire.* Chacun pourra faire partie de la Ligue sans qu'il lui en coûte aucun sacrifice pécuniaire.

PRISE D'HABIT

Une prise d'habit a eu lieu à 7½ heures ce matin à l'Hôpital-Général, rue Guy.

Sa Grandeur Mgr Chas Ed Fabre, évêque de Montréal, officiait, assisté des abbés Tranchemontagne, Guihot et Chevrier du Séminaire de St Sulpice.

Voici les noms des nouvelles religieuses :

Mademoiselles Denise Beaudin, Hélène Legoff, Amédée Paquette, sr Ste Monique ; Elizabeth O'Keefe, Ada Raymonde, sr Marie de l'Assomption ; Joséphine Bouillé, sr St Amand ; Ada Leduc, sr St Augustin ; Mary Carrigan, Anna Dubé, sr Cummings ; Hedwidge Monnette, Mathilde Thériault, Alexina Bélair, sr Doyon ; Alice Mary Keefe, sr St Dominique ; Margaret Keefe, sr St André ; Mary Purcell, sr Evistor ; Kate Hogan, sr Woods ; Elodie Mailloux, Elvire Rivard, sr St Cyr ; Joséphine Mallet, Marie Prévost, sr Ste Elizabeth ; Laura Charlebois, sr St Edmond.

SOIREE AU GESU

Une jolie soirée dramatique et musicale a été donnée lundi soir dans la salle du Gésu par le cercle " Union Amicale " au profit de la St Edouard. La partie dramatique comprenait un drame en trois actes intitulé : *La vengeance d'un loup de mer,* et la partie musicale : deux romances et plusieurs morceaux exécutés par l'orchestre Maddelino.

Au commencement de la soiré, M. le Dr J B Mignault expliqua le but de la société St Edouard qui est d'accorder quelques douceurs aux malades pauvres.

Cette soirée a été un plein succès.

Les médailles du Lieutenant-Gouverneur

A une assemblée des présidents des différents clubs de raquettes, dans le but de décider quel genre de courses sera adopté pour le concours des deux médailles présentés aux raquetteurs de notre ville, par le lieutenant-gouverneur de Québec, il a été adopté d'accepter une course de un mille. Le premier arrivé devant avoir la première médaille et dans le cas où ce serait un européen, la seconde médaille serait accordée au premier canadien-français arrivé.

Les Canadiens donneront eux-mêmes une troisième médaille pour le second ou troisième arrivé selon le cas.

CONCERT

Le "Pioneer Freethought Club" a eu hier une réunion dans ses salles ordinaires, rue Ste-Catherine.

Après l'assemblée il y a eu un concert, et la soirée a été charmante.

COURSES ET SOIREES

LE CANADIEN

Les courses annuelles du club "Le Canadien" auront lieu samedi après-midi sur le terrain des Shamrock.

Onze courses auront lieu. Les entrées seront closes à huit heures ce soir, chez M. C O Lapierre, secrétaire, 2245, rue Notre-Dame.

LES COURSES DE LACHINE

Samedi après-midi le club de Lachine aura ses secondes courses annuelles sur la glace, près de la gare.

LES ATHLETICS

Hier soir a eu lieu la soirée des dames du club Athletic. L'assistance était nombreuse.

ASSEMBLEE

L'assemblée annuelle des actionnaires de la Cie des mines de charbon Intercoloniale a eu lieu, hier après-midi, au bureau de la compagnie, 119 rue des Commissaires. Le rapport annuel a donné satisfaction. 114,882 tonnes de charbon ont été mises sur le marché, l'an dernier.

Les directeurs suivants ont été élus pour la présente année :

MM. Gilbert Scott, H A Bedden, Robert Anderson, D L Macdougall, James P Cleghorn, Peter Redpath, Alexander Gunn, H J Tiffin et W W Ramsay.

A une assemblée subséquente, MM. Gilbert Scott, Henry A Budden et W J Nelson, furent respectivement élus président, vice-président et secrétaire.

COUR DU RECORDER

5 Mars.

Présidence de son Honneur le Recorder de Montigny.

7 prisonniers ont comparu ce matin en cour du Recorder.

John O'Donnell, 53 ans, ivresse et vagabondage $5 ou 2 mois aux travaux forcés.

John Clark, 35 ans, journalier, ivre et flânant sur la rue Des Seigneurs $2 ou 8 jours.

Hormisdas Gagné, 28 ans, peintre, assaut et batterie $3 et les frais ou 15 jours de prison.

Robert Coristine, 25 ans, journalier, ivre sur la rue St Laurent, $2 ou 4 jours.

William May, 22 ans, charretier, bris de vitres et insulte à Hermine Bernard, $5 ou 15 jours.

Thomas Brant, 39 ans, colporteur, ivresse et assaut, $5 ou 15 jours.

May Bedford, 69, ivresse, $5 ou 1 mois.

Chronique Locale

Recettes—Les recettes du bureau du Revenu de l'Intérieur ont été hier de $6,801.66.

Naissance—Madame Philibert Marsan, 163 rue Wolfe, a donnée naissance hier à trois enfants, dont deux fils et une fille.

La Cathédrale—On commencera probablement lundi prochain les travaux à la Cathédrale Saint-Pierre.

Brisé—Le reverbère placé à l'encoignure des rues Cheneville et Dorchester a été brisé hier soir par le charretier portant le No 213.

Accident—Un homme a été frappé vers une heure cette après-midi par un morceau de glace qui s'est détaché du palais de glace.

Mort subite—Un petit garçon, âgé de 8 ans, nommé David Armour, vient de mourir subitement à la résidence de son père, rue St Dominique.

—Une femme a été frappée sur la tête cet après-midi par une pêle en fer tombée du toit d'une maison de la rue Ste-Catherine, près de la rue Mansfield.

Panique—Une panique a eu lieu hier après midi au "Montreal Theatre." Un individu cria soudainement au feu, au feu. De là la panique. Aucun accident.

Blessées—Deux dames ont été sérieusement blessées, hier après-midi, sur la rue Bleury, par suite d'une chute faite sur un trottoir en mauvais état.

Députation—Les fabricants de cigares doivent se rendre, demain, à Ottawa, afin de rencontrer Sir Leonard Tilley. Les importateurs devront s'y rendre, samedi.

Pont Victoria—Les gardiens du pont Victoria sont toujours sur le qui-vive. Ils ont quitté l'intérieur du pont pour exercer leur surveillance à l'extérieur.

Visite—Hier après-midi, les membres du grand juré ont visité la grande prison et l'endroit on sont détenues les femmes. Ils ont aussi examiné l'asile de la Longue-Pointe.

Conférence—M. Armstrong, agent général de la société de colonisation du Pacifique, doit donner, mercredi prochain une conférence à St-Libsire, sur la fertilité des terres du Nord-Ouest.

Statistique—Le mois dernier, 290 hommes et 49 femmes ont été arrêtés par la police de la cité pour différentes offenses. 630 hommes et 130 femmes ont demandé un abri pour la nuit dans les différents postes de police.

Réunion—Le sous-comité nommé par le département des chemins, pour prendre en considération les moyens de couvertir en place publique l'ancien cimetière protestant du chemin l'apineau, s'est réuni hier après-midi. Rien cependant n'a encore été décidé.

Enquête préliminaire—L'enquête préliminaire dans la cause de M. Donald Downie, accusé de conspiration s'est ouverte à deux heures et demie cette après-midi dans le bureau privé du juge Desnoyers.

M. T C de Lotimier, avocat, comparaissait pour l'accusé.

Application—Hier après-midi, M. F L Béique, a fait application,